Mouvement Inter-Régional des AMAP

CHANTIER INTER-REGIONAL 2020-2021

AGIR EN AMAP POUR UN ACCES A UNE ALIMENTATION DE QUALITE POUR TOUS ET TOUTES

RECUEIL D'ARTICLES

issu du cycle de web-rencontres 'Accessibilité Alimentaire & AMAP'

Octobre 2021

Avec le soutien de :

Avec la contribution financière du compte d'affectation spéciale développement agricole et rural CASDAR

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION
Liberté
Égalité
Fraternité

GRANDLYON la métropole

îledeFrance

SOMMAIRE

4 Mots d'introduction

5 Le groupe de travail 'Accessibilité'

6 Echos des web-rencontres

COMPRENDRE LES ENJEUX DE L'ACCESSIBILITÉ ALIMENTAIRE

7 Se nourrir quand on est pauvre ?

8 Faisons le point sur les grandes notions

10 Sortir des logiques du don ?

RENFORCER NOS ACTIONS COLLECTIVES

12 Les paysan.nes dans l'accessibilité : comment agir ?

15 La participation de tous et toutes aux projets de lutte contre la précarité alimentaire

18 Comment agir collectivement dans un territoire ?

21 Coopération entre associations : quelles alliances vertueuses ?

25 Parlons chiffres : qui finance la solidarité alimentaire ?

30 Glossaire

Mots d'introduction

« AMAP pour tous », 10 ans déjà que cette problématique parcourt nos réseaux. A chaque rencontre nationale des AMAP, et plus encore depuis deux ans, ce sujet est discuté, des expériences échangées, des ambitions collectives proposées. La crise sanitaire, sociale et économique que nous traversons n'a fait que renforcer l'urgence d'agir pour permettre un accès digne à une alimentation de qualité pour tous et toutes.

Oui mais comment procéder, sans perdre nos valeurs, sans tomber dans les travers du « business de la charité », de la violence du don ? Doit-on agir seuls dans nos AMAP ? En partenariat avec des acteurs locaux ? Des structures de l'économie sociale et solidaire (ESS) ? Et avec quels financements ? Comment lever les freins de la participation du plus grand nombre ?

La problématique est complexe et nous avons donc choisi de **prendre le temps de la réflexion partagée par le biais d'un cycle de 9 web-rencontres**, animées par des chercheurs, des acteurs de l'ESS, du monde paysan, du monde associatif, des porteurs de témoignages inspirants, de questionnements…

Ces 9 web-rencontres ont réuni plus de 300 personnes entre novembre 2020 et juillet 2021. Il y a eu 20 interventions de chercheurs, de membres d'associations engagées dans la lutte contre la précarité alimentaire, de réseaux d'AMAP, et d'amapien.nes et paysan.nes en AMAP. Nous les remercions sincèrement pour ce partage. En effet, ces rencontres ont permis de dresser collectivement des constats et de partager des expériences, mais aussi d'identifier des freins et leviers pour bâtir des actions collectives plus cohérentes et pérennes.

Ce recueil propose des articles issus de chacune des web-rencontres dans le but de poursuivre notre démarche de partage des savoirs et savoir-faire. Le MIRAMAP, avec la coordination interrégionale qui s'est constituée lors de ce cycle, est aujourd'hui lauréat du Programme National pour l'Alimentation pour développer des projets fédérateurs, dé-multipliables ou exemplaires. Ceci ne fait que confirmer l'intérêt de ce chantier et nous permettra de financer du temps de recherche, d'accompagnement, et de poursuivre notre dynamique collective autour de ces défis.

2021-2022 sera l'année de la consolidation et de l'action, en s'appuyant sur des bases de réflexions solides et partagées par le plus grand nombre.

Bonne lecture à tous !

Geneviève Chevassus
Administratrice du MIRAMAP et du Réseau des AMAP d'Auvergne-Rhône-Alpes

Note aux lectrices et lecteurs

Pour chaque article, nous avons cherché à faire des synthèses des interventions et échanges qui ont eu lieu avec les participant.es lors de nos web-rencontres. Chaque rendez-vous ayant été dense en apports et en discussions, nous espérons avoir retranscrit fidèlement les propos des intervenant.es.

LE GROUPE DE TRAVAIL 'ACCESSIBILITE'

Pique-nique à Lyon avec une partie du groupe de travail lors de la journée de bilan du cycle le 20 juillet 2021.

Ce recueil est le fruit des réflexions et des chantiers du groupe de travail 'Accessibilité' du MIRAMAP.

Celui-ci s'est constitué suite à la rencontre nationale des AMAP en février 2020 à la Bergerie de Villarceaux et à l'Assemblée Générale du MIRAMAP, où a été actée l'animation d'un chantier interrégional de mutualisation de savoirs et savoir-faire autour des défis de lutte contre les inégalités alimentaires.

En écho des expérimentations et projets déployés dans les territoires, le groupe de travail se réunit depuis régulièrement pour partager les actualités de chacun.e et bâtir des réponses collectives coordonnées contribuant à un accès de toutes et tous à une alimentation de qualité et choisie.

Les moteurs de ce groupe sont les membres bénévoles et salarié.es des équipes des réseaux d'AMAP d'Auvergne-Rhône-Alpes, Ile-de-France, Haut-de-France, des AMAP de Provence, Paniers Marseillais et du MIRAMAP. L'objectif étant aujourd'hui d'associer davantage de membres de Réseaux d'AMAP désireux d'accompagner plus fortement les dynamiques locales en AMAP autour de ces enjeux.

Nous remercions tout particulièrement Bénédicte Pelloux-Prayer (Réseau AMAP Auvergne-Rhône-Alpes), Noémie Pennec-Amrane (Réseau AMAP Ile-de-France), Geneviève Chevassus (Réseau Auvergne-Rhône-Alpes et MIRAMAP) et Magali Jacques (MIRAMAP) pour la rédaction de ce recueil, ainsi que Céline Regulsky (Réseau des AMAP Hauts-de-France), Agnès Kenedi Haincaud (Les Paniers Marseillais) et Eric Gaillard (MIRAMAP) pour la relecture.

L'ECHO DU CYCLE DE WEB-RENCONTRES

PARTIE 1 - COMPRENDRE LES ENJEUX DE L'ACCESSIBILITÉ ALIMENTAIRE

Web-rdv # 1 | Se nourrir quand on est pauvre ?

Mieux comprendre ce que vivent les personnes "en précarité alimentaire". Comment se nourrissent-elles ? Qu'est-ce qu'elles en disent ? Sortons des idées reçues et des solutions "toutes faites".
Avec Huguette Boissonnat-Pelsy, Docteur du département santé d'ATD Quart Monde &
Sophie Hege, chargée de projets alimentaires dignes et durables au Pays Terres de Lorraine.

Web-rdv # 2 | Faisons le point sur les grandes notions

Démocratie ou souveraineté alimentaire ? Justice alimentaire ? Droit à l'alimentation ? Clarifions un ensemble de notions, concepts et enjeux pour renouveler notre regard sur nos propres initiatives en AMAP.
Avec Dominique Paturel, docteur en sciences de gestion et chercheuse à l'INRA.

Web-rdv # 3 | Sortir des logiques du don ?

Comment les personnes qui donnent et reçoivent, vivent le don alimentaire ? Comment penser la solidarité alimentaire au-delà du don ? Découvrons des expérimentations inspirantes. Échangeons !
Avec Bénédicte Bonzi, docteur en anthropologie & des membres du Secours Catholique Caritas France.

Journée d'échange en AMAP sur l'accessibilité alimentaire

Compte rendu consultable en ligne : Journée d'échange en AMAP le 13 février 2021

PARTIE 2 RENFORCER NOS ACTIONS COLLECTIVES

Web-rdv # 4 | Les paysan.nes dans l'accessibilité : comment agir ?

Quels rôles des paysan.nes en circuit-court dans la lutte contre les inégalités alimentaires ? Quels freins et leviers ? Croisons témoignages et réflexions avec des paysan.nes en AMAP.
Avec Willie Lenadier et Céline Jeunot, maraichers du panier de Gibbes, Gwen Ogier, paysan en AMAP en Lorraine & Jean-Claude Balbot, Collectif Pour une Sécurité Sociale de l'Alimentation.

Web-rdv # 5 | La participation de tous et toutes aux projets de lutte contre la précarité alimentaire

Comment concrétiser l'ambition démocratique de l'alimentation durable ? Quelles conditions et quels freins à la participation aux projets d'accessibilité alimentaire ? Comment soutenir le pouvoir d'agir des habitant.es des quartiers prioritaires de la politique de la ville ?
Avec Lotte Damhuis, sociologue spécialiste de la participation & Julia Leveque et Zaineb Ayadi Ben Fraj de Vrac.

Web-rdv # 6 | Comment agir collectivement dans un territoire ?

A quelle échelle d'action agir ? Quels sont les acteurs dans les territoires qui interviennent dans le domaine ? Comment développer la coopération sur un territoire ?
Avec Marc Alphandéry, Labo de l'ESS & Dominique Hays, Président du réseau Cocagne et Directeur de l'Ecopôle.

Web-rdv # 7 | Coopération entre associations : quelles alliances vertueuses ?

A partir d'expériences de coopérations à Marseille, partageons des clés pour créer des synergies entre les AMAP et les acteurs de la solidarité : comment se mettre en contact ? Sur quelles bases fonder une collaboration ? Comment s'organiser et se répartir les rôles ?
Avec Agnès Kenedi Haincaud, animatrice réseau des Paniers Marseillais, Hélène Veyron, chargée de partenariats à la Fédération du Secours Populaire des Bouches-du-Rhône & Louise Levayer, animatrice à la Cité de l'Agriculture.

Web-rdv # 8 | Parlons chiffres : qui finance la solidarité alimentaire ?

Quels sont les enjeux financiers sous-jacents de la solidarité alimentaire ? Quelles pistes de financements éthiques pour initiatives d'accessibilité en AMAP et en réseaux ?
Avec Céline Regulski, animatrice au Réseau des AMAP Hauts-de-France, Marilyn Métayer, coordinatrice au MIRAMAP & Marc Alphandéry du Labo de l'ESS.

WEB-RDV #1 | SE NOURRIR QUAND ON EST PAUVRE ?

4 novembre 2020

> Pour ce premier rendez-vous de notre cycle, nous nous sommes questionné.es : *comment mieux comprendre ce que vivent les personnes "en précarité alimentaire" ? Comment se nourrissent-elles ? Qu'est-ce qu'elles en disent ? Comment dépasser les idées reçues que nous pourrions avoir ?*

Les intervenantes suivantes ont partagé analyses et expériences :

- **Huguette BOISSONNAT-PELSY**, Docteur du département santé d'ATD Quart Monde. Présentation des rapports "Se nourrir quand on est pauvre" et "57 euros par mois".
- **Sophie HEGE**, chargée de projets alimentaires dignes et durables au Pays Terres de Lorraine. Présentation de l'expérimentation "La Dignité Dans Les Assiettes" : plongée en Lorraine, où des travaux autour de l'accès à une alimentation digne et durable ont été menés par ATD Quart Monde et le Pays Terres de Lorraine.

Huguette Boissonnat rappelle **l'importance de l'alimentation dans la construction de l'identité individuelle, collective et sociale des personnes, ainsi que l'impact fort des normes sociales, culturelles et religieuses autour de l'alimentation.** Les personnes en précarité alimentaire sont, par exemple frappées de plein fouet par les « injonctions paradoxales » des politiques de prévention : « *Mangez bio !* », « *Mangez 5 fruits et légumes par jour* », quand pour certain.es, le principal souci est tout simplement de manger.

Elle rappelle également les ravages que peuvent représenter une difficulté d'accès à l'alimentation ou une alimentation subie, dans une société de consommation où être citoyen.ne, c'est aussi être consommateur.trice : *« C'est le fait de choisir et de payer qui est important »*, autant pour l'estime de soi que pour le rapport aux autres. Pour certains, *« mieux vaut la faim que la honte »*. Or la honte est souvent présente lors des distributions d'aide alimentaire, quand le demandeur se sent passif, infantilisé, ou subi la maladresse ou le positionnement du bénévole aidant.

« L'alimentation est le vecteur de libération des personnes pauvres ». Quand on casse le cercle vicieux de l'alimentation, on peut se préoccuper du reste (l'emploi, la culture…). C'est ainsi qu'a été lancé le projet *« Se nourrir dignement et durablement avec 57 euros par mois »*. Dignement, car il s'agit de choisir et de reprendre du pouvoir sur son alimentation, et durablement car chacun.e est conscient.e de la nécessité d'accéder à des produits alimentaires de qualité. **L'équipe d'ATD s'est alors lancé le défi de composer un panier de courses mensuel ne dépassant pas 57 euros pour le mois** (reste à vivre de certains ménages, une fois les charges incompressibles payées), avec des aliments de qualité. Recherche des bons plans bio, des promotions, des achats groupés auprès de producteurs, auto-production… Toutes ces stratégies, ces « expertises de la survie », ont permis à chacun.e de composer son panier digne et durable, mais également de reprendre la main sur son alimentation. **En plus d'être actrices de leur alimentation, les personnes sont devenues tour à tour « expertes », « conseillères ».**

Sur ces entrefaites, le territoire Terres de Lorraine (regroupement de plusieurs communautés de communes) s'est emparé de la question. Son Projet Alimentaire Territorial permettait de croiser les enjeux de reterritorialisation de l'alimentation et de lutte contre la pauvreté. Le Pays Terres de Lorraine a alors rassemblé un collectif d'acteurs qui a, ensemble, défini les chantiers prioritaires du territoire, à savoir :

- **L'accès à des produits locaux pour les personnes en situation de précarité** alimentaire via la création d'achats groupés dénommés « emplettes et cagettes »
- **L'amélioration de l'aide alimentaire** via la mise en place d'une co-formation des bénévoles, des salarié.es et des personnes précaires sur le contenu de l'aide alimentaire et sur l'accueil des personnes
- **L'accès au foncier** via la mise à disposition de parcelles cultivables et la mise en place de jardins nourriciers.

La journée de forum « De la dignité dans les assiettes » en mars 2019, temps fort du projet, a rappelé encore et toujours que **l'enjeu majeur des projets de territoires en termes de lutte contre la pauvreté est de mettre au centre les personnes concernées. En tant qu'expertes de la précarité, elles ont des solutions à proposer ; les associer, c'est leur permettre de regagner confiance et dignité.**

Les très nombreux participants (77 personnes) à ce 1er web rendez-vous ont, au fur et à mesure des interventions, posé des questions via l'espace de discussion. Nous remercions chaleureusement Huguette BOISSONNAT-PELSY et Sophie HEGE pour leurs apports à nos réflexions collectives... Qui ne font que commencer !

WEB-RDV #2 | FAISONS LE POINT SUR LES GRANDES NOTIONS

2 décembre 2020

Pour ce second rendez-vous, nous nous sommes penchée.es sur le sens des grandes notions, concepts et enjeux utilisés pour parler des questions d'accessibilité : *démocratie ou souveraineté alimentaire ? Justice alimentaire ? Droit à l'alimentation ?*

Intervention de Dominique Paturel, docteure en sciences de gestion, chercheuse à l'INRAE à l'UMR Innovation et membre du Collectif Démocratie Alimentaire

(Ouvrage : Le droit à l'alimentation durable en démocratie)

Sur les questions alimentaires, la bataille sémantique est réelle. Au déconfinement, s'est créé un « conseil national de résilience alimentaire ». Aujourd'hui dans l'espace public, nous sommes dans une phase de politisation de l'alimentation. Alors, comment ne pas perdre de vue ce sur quoi nous voulons travailler dans une période de prise de conscience de la place de l'alimentation dans la transformation écologique ? Comment rendre accessible à l'ensemble des habitant.es (et pas que citoyen.nes) les outils intellectuels pour réfléchir à toutes ces questions ?

Dominique Paturel est d'abord revenue sur le terme de **démocratie alimentaire**. Il apparait en 1998, porté par Tim Lang (professeur sur les questions de santé publique) suite aux constats que les systèmes alimentaires sont mondialisés et qu'on ne peut plus réguler ni intervenir. La démocratie alimentaire consiste à reprendre la main sur son système alimentaire. Puis elle revient sur le terme d'**alimentation durable**. C'est un mouvement qui se met en place dans les années 90. Il s'agit de ne plus considérer le système alimentaire comme uniquement lié à la production agricole comme cela est fait à l'échelle internationale, mais de parler de **sécurité alimentaire** (calculée selon un ratio : nombre d'habitant.es sur la planète / alimentation disponible avec la calorie comme unité de mesure).

En contrepoint de la sécurité alimentaire, il y a l'insécurité alimentaire, et notamment l'expérience physique de la faim, sujets qui sont étudiés par des travaux sur la malnutrition et la sous-nutrition, portés par des ONG qui travaillent sur la question des problèmes de santé liés à la mauvaise alimentation. Les années 90 sont marquées par des mouvements sociaux forts. En 1996, en marge du sommet mondial de l'alimentation, se crée un contre-sommet qui développe le concept de **souveraineté alimentaire**, impulsé par le mouvement international de petits paysans qui deviendra Via Campesina (voir https://www.foodsovereignty.org/fr/le-cip/ pour un tracé de cet historique).

> *Là encore le concept de souveraineté alimentaire se décale pour poser la question à partir des petits producteurs, ceux qui sont les plus précaires, qui produisent et n'arrivent pas à se nourrir, dans cette grande arène publique qu'est celle de la sécurité alimentaire mondiale.*

En France, après les premiers effets de la crise dans les années 80, on assiste à la construction de filières de l'aide alimentaire (avec notamment les Restos du cœur et la Banque alimentaire). A l'échelle européenne, se crée fin 80 un programme de financement largement inspiré par le modèle français et correspondant au système agricole dans lequel on a besoin de recycler de façon très institutionnalisée la surproduction agricole en sous-traitant l'accès à l'alimentation des personnes précaires à des associations caritatives par le seul biais de l'accès à des produits alimentaires.

Avec la crise de 2008, on assiste en France à une dramatisation de la situation suite à une plainte de l'Allemagne sur le financement de l'aide alimentaire 'nichée' dans la PAC (alors 0,5% de la Politique Agricole Commune), dénoncé comme une concurrence au marché agricole international. Les Restos du cœur, les Banques alimentaires, la Croix Rouge et le Secours populaire mettent en garde sur le fait de ne plus avoir de financement. Il s'avérera alors impossible de faire entendre qu'il pourrait y avoir d'autres solutions : le combat de l'aide alimentaire et l'idée d'un modèle institutionnalisé de cette aide sortent renforcés en devenant la seule voie pour répondre aux problèmes d'inégalités alimentaires. Depuis une décision du tribunal européen, l'aide alimentaire n'est plus financée par la PAC mais par le FSE (Fonds Social Européen). *« Dans la foulée, on va avoir une première loi de modernisation de l'agriculture en 2010 et on voit la profession agricole qui rapatrie l'aide alimentaire dans son escarcelle. L'aide alimentaire est alors considérée comme une activité agricole ».*

Dominique Paturel dénonce la confusion qui laisserait à penser que le droit à l'alimentation, c'est l'**aide alimentaire**. Elle dénonce la modernisation de l'aide alimentaire qui ne remet pas en question le modèle qui fonctionne avec des rapports de classes et le mépris social des 6 millions de personnes qui en bénéficient (dont le chiffre a doublé en 10 ans) et dont on norme l'accès à l'alimentation. Elle précise que la majorité des personnes

bénéficiaires de l'aide alimentaire ne sont pas des personnes sans cuisine ou sans domicile (qui correspondent à environ 500 000 personnes). Pour ces personnes avec cuisine, la réponse n'est pas une distribution d'aide alimentaire. Enfin, Dominique Paturel **nous rappelle que l'alimentation est un marqueur social qui vient parler de rapports de forces, mais peut aussi être un outil politique. Elle nous invite à ne pas se laisser aveugler par des dispositifs dits 'de justice alimentaire' qui nous dédouaneraient de remettre en question la pseudo-démocratie alimentaire, mais plutôt de se questionner sur comment décider collectivement de reprendre la main sur les systèmes et filières pour accéder à l'alimentation.**

Comment rendre accessibles les AMAP aux personnes en précarité alimentaire ?

La subvention publique aujourd'hui est présente. Dominique conseille à chaque fois que c'est possible, de demander du soutien public ou privé (notamment aux mutuelles) pour prendre en charge la différence entre le prix aux producteurs et le prix pour les bénéficiaires. Les Caisses d'Allocation Familiales (CAF) peuvent aussi être des interlocuteurs. Il existe des programmes qui utilisent la subvention de l'aide alimentaire pour acheter de la production maraichère et la mettre à disposition dans des épiceries sociales. Ces dispositifs fonctionnent quand ils sont accompagnés d'un travail pédagogique qui facilite la reconnexion entre ce que les gens choisissent et la manière dont c'est produit.

Intervention de Françoise Gondol, référente à la CAF de l'Isère, qui témoigne de la création d'une AMAP suite à un projet de paniers solidaires co-financés par une CAF. Elle témoigne de l'importance d'aider les personnes en précarité à se joindre à un mouvement autour de l'alimentation durable, qui serait pour elle le rôle à jouer par la puissance publique et qui permet de rapprocher les personnes du territoire où elles vivent (beaucoup de personnes en sont très loin).

Intervention de Marc Alphandéry, qui a co-piloté une étude sur la précarité alimentaire pour le Labo de l'ESS. Selon lui, il est nécessaire de faire avec les habitant.es en leur permettant de participer aux actions. Cela peut par exemple se réaliser en faisant alliance avec une association qui travaille avec des publics précaires. Intervention de Marie-Noëlle du Secours Catholique de Perpignan, pour qui il s'agit de travailler autour du pouvoir d'agir des personnes en leur faisant comprendre qu'il est possible d'accéder à une alimentation de qualité.

Pour Dominique Paturel, toutes les expériences, à partir du moment où elles sont conscientisées, sont extrêmement importantes. La question du droit est fondamentale mais cette dimension ne va pas venir tout de suite. Dans l'entre-deux, il faut mettre en place des choses, expérimenter tout en revendiquant un droit à l'alimentation à l'échelle européenne. Elle poursuit en disant que les produits alimentaires sont une marchandise comme une autre dont on est dépossédé.es d'un point de vue démocratique. On ne peut donc pas simplement poser la question de nos modes d'actions à notre petite échelle, il est important d'adopter un point de vue systémique.

Rôle des AMAP dans la démocratie alimentaire ? Quelles limites ?

Intervention de Marc Alphandéry, cofondateur et ancien porte-parole du MIRAMAP. La première AMAP a été créée dans un contexte d'insécurité alimentaire. Il s'agissait de la volonté de citoyen.nes de reprendre le pouvoir sur leur alimentation, d'être acteurs.trices de leur propre consommation en créant une alternative à la grande distribution. L'essor a été rapide en France et, à l'heure actuelle, il y a plus de 2000 AMAP. On observe le même phénomène fulgurant avec les supermarchés coopératifs. Pour les AMAP, la démocratie alimentaire c'est s'inscrire dans une vision plus large par le soutien à une agriculture paysanne de proximité et à un partenariat équitable. Dans la charte des AMAP, le 3e principe porte sur l'accessibilité des AMAP à toutes et tous, et le 4e sur une participation active et l'éducation populaire. Dans la pratique, c'est plus les classes moyennes, les personnes les plus formées et conscientisées, qui participent. Certains exemples comme les paniers bio solidaires à Marseille illustrent les possibilités d'ouvrir les AMAP à d'autres publics.

Pour Dominique, un mouvement comme les AMAP fait entrer dans l'espace public la question de l'alimentation. Elle pointe la difficulté à insister sur les régimes alimentaires. En effet, le discours sur l'alimentation est de plus en plus hygiéniste, alors que ces préoccupations ne sont pas forcément au cœur de l'alimentation populaire.

Intervention sur 'éducation populaire et AMAP' par Evelyne, administratrice au MIRAMAP. Le 4e principe de la Charte des AMAP énonce que les AMAP sont un mouvement d'éducation populaire qui a vocation à transformer des gens qui viennent pour un acte d'achat en citoyen.nes conscient.es. L'éducation populaire peut-elle remédier aux inégalités ? A-t-on assez de poids au sein des AMAP pour agir sur les inégalités alimentaires ? Les AMAP sont aussi un lieu d'apprentissage de la réalité du travail paysan (imaginaire autour du petit paysan) et pour cela c'est une base extrêmement importante.

A une question sur comment le projet de Sécurité Sociale de l'Alimentation (lien vers le site du Collectif SSA) va pouvoir garantir une alimentation de qualité, Dominique répond qu'elle permet d'articuler démocratie économique et démocratie sociale en s'appuyant sur le régime général de sécurité sociale en conventionnant des producteurs et des productions, des transformateurs, des distributeurs... Pour elle, la Sécurité Sociale de l'Alimentation est une manière de passer par le droit pour faire bouger les choses. **Pour aller plus loin** : articles sur https://www.chaireunesco-adm.com/Paturel-Dominique.

WEB-RDV #3 | SORTIR DE LA LOGIQUE DU DON ?

6 janvier 2020

> *Comment les personnes qui donnent et reçoivent, vivent le don alimentaire ? Comment penser la solidarité alimentaire au-delà du don ? Découvrons des expérimentations inspirantes.*

Interventions de Bénédicte Bonzi, docteur en anthropologie et autrice de la thèse : « *Faim de Droits : le don à l'épreuve des violences alimentaires* » et de membres du **Secours Catholique Caritas France : Jean-Marc Bausson**, animateur dans le Finistère ; **Agnès Paillet**, animatrice en Dordogne ; **Marie Drique**, Chargée de projet Accès digne à l'alimentation.

Le don et son potentiel violent

Le don est un fait social total qui permet de connaître une société dans son ensemble. Mauss montre que le don est obligatoirement suivi d'un contre-don selon des codes pré-établis par la société. Dons et contre-dons, articulés autour de la triple obligation de « donner-recevoir-rendre », créent un état de dépendance qui autorise la re-création permanente du lien social. Le don engage donc une réciprocité. Donner, tout en empêchant de rendre et un acte de domination.

Dans l'aide alimentaire, les bénéficiaires reçoivent sans avoir « donné » auparavant et sans avoir la possibilité de « rendre ». Ils subissent une atteinte à leur dignité, une honte, une perte d'autonomie liées au fait d'attendre dans les files d'attentes et de manger les rebus de l'alimentation, la « ramasse » comme l'on dit, que les associations vont chercher principalement auprès de la grande distribution dans un système institutionnalisé de surproduction depuis la promulgation de la loi Garot. En recevant l'aide alimentaire, on n'a pas le choix de son alimentation.
La situation de don sans contre-don place les usagers dans une situation de dépendance.

De plus, la grande distribution a négocié les conditions de son don (elle donne ses invendus mais à condition d'un retour, celui de la défiscalisation par l'Etat). Les « pauvres » apparaissent comme une variable d'ajustement du trop-plein. Leurs désirs ne sont nullement pris en compte, ce qui majore le potentiel violent du don. La structuration même du système d'aide alimentaire est donc violente.

Le potentiel créateur du don

Le don a également un potentiel créateur. En effet, la plupart des bénévoles, qui donnent de leur temps, sont là pour partager et pour apporter plus de justice, ce qui va au-delà de donner à manger. C'est aussi de l'amour que l'on partage (regards, sourires). On donne un regard digne, on réhabilite la personne dans l'espace social.

Mais ils ne perçoivent pas toujours cette part de violence liée au don. Il ne s'agit pas de s'émanciper du potentiel violent du don, car il est intrinsèque. Mais on peut essayer de sortir des violences structurelles. Par exemple, dans les GEM (Groupes d'Entraide Mutuelle) et SEL (Système d'Echanges Locaux), on est dans des systèmes d'échange direct : on donne, on reçoit. Quand la personne est exclue car on n'a pas d'attente envers elle, cela questionne.
Ainsi, la relation directe avec les bénéficiaires et leur accueil sont essentiels, comme en témoignent les bénévoles du Secours Catholique.

D'une pratique fondatrice basée sur la banque alimentaire, ils ont évolué vers un principe d'accueil et d'écoute, pour rendre le lieu de distribution chaleureux, ouvert à tou.tes. Plusieurs problématiques se posent dans l'accueil des personnes précaires : la stigmatisation, la participation des personnes, l'ouverture et la compréhension, le partenariat avec d'autres structures… Des expériences menées autour de l'alimentation, le Secours catholique a tiré 5 critères de l'accès digne à l'alimentation. Ces 5 critères sont la boussole de l'association dans tous ses projets :

- Accueil convivial et chaleureux
- Projet ouvert à tous et non stigmatisant "un projet pour pauvres est un pauvre projet"
- Être libre de choisir son alimentation saine et équilibrée
- Respect des cultures et habitudes alimentaires
- Implication et participation des personnes en fonction de leurs envies, talents, capacités à chaque étape du projet.

Enfin, il est à noter que les personnes en situation de précarité alimentaire sont confrontées à différentes problématiques vitales : se nourrir, se loger, se soigner. Elles ont besoin d'un accompagnement global qui peut toucher à des questions sociales, sanitaires, de logement, d'accès aux droits…

La participation/inclusion (et alors réussite du projet) se joue aussi dans les actions/activités (visites, liens avec les producteur.rices, échanges de recettes, ateliers cuisines et repas…), mais cela demande un vrai travail d'animation pour la participation des personnes (pour que les personnes se sentent à l'aise, etc.). Enfin, beaucoup de projets paniers mènent des "bilans" avec l'ensemble des

parties prenantes, y compris des personnes qui vivent la précarité : ce sont des étapes vécues comme très bénéfiques ! Des réflexions sont également menées autour du terme de « bénéficiaire » qu'il serait souhaitable d'éviter d'utiliser, même s'il y a des tarifs différenciés...

Et en AMAP ?

Les AMAP sont questionnées sur leur rapport au don et l'accueil des personnes précaires. Faire avec, c'est permettre à ces personnes de participer pleinement au fonctionnement et aux décisions de l'AMAP. Un des points en tension qui revient régulièrement, c'est la question du non-choix des aliments en AMAP, qui pourrait être assimilé à une forme de reproduction des privations de liberté de choix de son alimentaire que vivent les plus précaires. Or si l'on ne choisit pas le contenu de son panier chaque semaine, on choisit en assemblée générale des productions de l'année, et on prend les décisions avec les paysan.nes de l'AMAP. L'enjeu étant en AMAP de s'émanciper des pratiques consuméristes.

Les deux stratégies qui se dégagent : créer les AMAP avec des personnes en situation de précarité, par exemple dans des quartiers politiques de la ville (QPV) ; ou créer les conditions de l'implication des personnes en situation de précarité dans des AMAP existantes. Cela va dépendre du type de public. Par exemple, on peut parfaitement intégrer des étudiants précaires à des AMAP existantes en les associant pleinement au mode de fonctionnement de l'AMAP.

Enfin, cela questionne le processus pour passer d'un stade de « bénéficiaire » à une position d' « acteur ». Cela interroge également sur les pratiques d'accueil de tout.es en AMAP, d'éducation populaire et de conscientisation collective, pour leur permettre d'être tout simplement amapien.ne.

Pour aller plus loin :

- « Essai sur le don. Forme et raison de l'échange dans les sociétés archaïques », paru en 1923-1924 dans l'Année Sociologique, de l'anthropologue Marcel Mauss
- Lien vidéo d'une intervention de Bénédicte Bonzi : https://www.youtube.com/watch?reload=9&v=Z6hnWwL3N1A
- Thèse de Bénédicte Bonzi : http://www.theses.fr/2019EHES0075
- Sur l'économie du don : https://noubel.com/leconomie-du-don/
- « Le pouvoir d'agir des citoyens : comment ils créent des liens, des activités, des emplois… » par Georges Dhers, juin 2020 : http://cosoter-ressources.info/index.php?lvl=notice_display&id=81737
- Groupe de parole et d'entraide créative (https://www.viralopenspace.net/YesWiki/?GroupeDeParoleEtDEntraideCreative2) élaborée suite à "Pour un accès digne et durable à l'alimentation" (http://www.dialoguesenhumanite.org/node/130) dans le cadre du Festival de Solidarité Internationale 2020 et des Dialogues en humanité :, à Lyon et dans le monde
- Les recettes de la dignité dans Messages, magazine du Secours Catholique : https://www.secours-catholique.org/sites/scinternet/files/publications/messages-730-bd.pdf

WEB-RDV #4 | LES PAYSAN.NES DANS L'ACCESSIBILITE : COMMENT AGIR ?

3 mars 2021

> *Quels rôles des paysan.nes en circuit-court dans la lutte contre les inégalités alimentaires ? Quels freins et leviers ? Croisons témoignages et réflexions avec des paysan.nes en AMAP. Et ouvrons le champ de l'action collective.*

Témoignages de **Willie et Céline**, maraichers du **panier de Gibbes** à Marseille, initiative collective de paniers solidaires accompagnée par les Paniers Marseillais et le Secours Populaire et de **Gwen, paysan en AMAP en Lorraine.** Et comme ouverture, **Jean Claude Balbot** est intervenu pour partager les propositions du **Collectif Pour une Sécurité Sociale de l'Alimentation.**

Témoignages et échange avec Willie et Céline, maraicher·es au panier de Gibbes à Marseille

Willie et Céline sont maraîcher·es dans le sud du Vaucluse depuis 2015 et en AMAP depuis 2017. Il et elle travaillent ensemble depuis 2017 et vont se monter en GAEC. Il et elle sont installé·es sur des terres familiales et livrent plusieurs paniers de quartier et d'AMAP : 4 à Marseille et 1 à Entraigues. C'est pour le contact direct avec les consommateur·trices et la garantie du débouché qu'ils ont choisi l'AMAP.

Les Paniers de Gibbes sont un projet accompagné par le Secours populaire et les Paniers marseillais. Il s'agit de 40 personnes avec des contrats (d'une valeur de 15€) dont 35 personnes accompagnées par le Secours populaire de Marseille Centre dans le 14e arrondissement de la ville. Des bénévoles/médiateurs sont présents pour assurer le bon fonctionnement du projet et épauler les livraisons.

Leur financement se fait de la façon suivante : les amapien.nes remettent leur participation financière au Secours Populaire, qui va ensuite payer directement le coût total des paniers au paysan en mobilisant des fonds levés avec les Paniers Marseillais auprès de fondations, entreprises et de particuliers. Ce projet a été possible parce que des bénévoles y ont cru et se sont lancés pour chercher des financements (campagne de financement participatif auprès des autres AMAP...). A l'heure actuelle, des contrats solidaires avec le Secours Populaire sont en train d'être mis en place dans d'autres 'paniers de quartier' de la ville membres des Paniers Marseillais.

Pour Céline et Willie, c'est "très sympa de faire partie de ce projet d'accessibilité alimentaire et de donner l'accès à ces produits à des personnes qui sinon n'en auraient pas bénéficié". Ils sont très enthousiasmés par ce projet pour son côté social qui sort d'une certaine « élite urbaine » qui compose les AMAP. Certaines familles sont là depuis le début. D'autres ont laissé leur place après avoir bénéficié d'un contrat. Un noyau dur de personnes impliquées reste. Des animations sont mises en place avec le Secours populaire et les PAMA : atelier cuisine et repas partagé, ateliers sur la nutrition ; une visite de ferme a dû être annulée à cause du Covid.

Avec le temps et les rencontres, les amapien.nes ont bien pris conscience du métier de paysan, de la saisonnalité, de la participation bénévole qu'implique l'AMAP. Elles se sentent de plus en plus concernées par la production et aléas climatiques, cela vient petit à petit.

Témoignage de Gwen, paysan en AMAP en Lorraine

Gwen est maraîcher près de Nancy, en 3e année d'installation en maraîchage en agriculture paysanne. La question de l'accessibilité lui tient à cœur et il souhaite partager ses questionnements et observations.

Il est en recherche d'autonomie et nous précise que pour lui, cette autonomie passe par le collectif. Quand il s'est installé, il a pensé qu'il pourrait donner une part de ses légumes. Petit à petit, il remet en question cet objectif compte tenu de l'enjeu de rémunération, et parce qu'il perçoit une vision "individualiste" de la solidarité avec une certaine "tendance à porter le monde sur ses épaules".

Il prend conscience que l'autonomie alimentaire devrait plutôt passer par le collectif et par les AMAP. Il a pensé à faire une cagnotte, à s'appuyer sur la CAF, MSA, CCAS pour des partenariats. Ce cycle de conférences lui permet de mener des réflexions de fond sur ces questions et il **s'interroge sur la place d'une AMAP dans l'accessibilité à une alimentation de qualité. Il voit deux approches :**

- *Trouver des adaptations dans les AMAP* : mais qui peuvent prendre du temps et beaucoup d'énergie. Il craint que ces dispositifs minoritaires fassent perdre de vue l'immensité du problème. Que peut alors faire l'AMAP ?
- *Orienter son énergie sur le militantisme pour s'attaquer aux causes de la pauvreté* : en-dehors du cadre de l'AMAP ? Avec l'AMAP ?

Selon lui, il est important de montrer les limites du système AMAP dans ce cadre inégalitaire. Au sein de son AMAP, il a

une démarche de transparence vis-à-vis de sa comptabilité. Avec les amapien·nes, ils ont alors pu réfléchir à ces questions de construction des prix et voir comment les prix sont faussés par les aides (crédit d'impôts…). Pour lui, le plus important est de mettre en lumière ces limites (à travers l'éducation populaire) pour prendre en main les causes de la pauvreté.

Relevé d'échanges avec les participants

- **Est-ce aux AMAP de s'emparer du problème de la pauvreté ?**

Pour Jean Valéry, amapien en Lorraine, « *les AMAP ont leur part à faire dans l'accessibilité* ». Et dans son AMAP, il y a des personnes aux revenus très modestes inscrites.
Pour Gwen, il est important d'amener la réflexion au sein de l'AMAP et de partager le constat d'inégalités sociales et d'inaccessibilité ou d'accessibilité dans l'AMAP. Il y a nécessité de s'outiller collectivement. Cette éducation populaire permet de mettre en place des actions pour palier à des situations de difficultés financières que peuvent rencontrer des amapien·nes. Selon lui, il y a un enjeu à ce que ces « adaptations » n'éclipsent pas une démarche de fond à mener sur le partage des constats et les défis plus globaux à relever. Derrière les questions du « prix de l'alimentation » se posent celles du système de financement à revoir : SSA ? Revenu social garanti pour relever les minimas sociaux ? Dispositif de solidarité financière pour les financements de contrats solidaires ? Et au-delà des questions d'accessibilité économique certes centrales, il y a d'autres enjeux en termes d'accessibilité pratique (accès géographique, déserts alimentaires), accessibilité culturelle, citoyenne ?

Florent, paysan en AMAP francilien : « *on peut travailler sur le côté "culturel", pas d'une manière descendante mais de manière partagée et festive* ». Chaque année, il ouvre sa ferme très largement au-delà de l'AMAP : 300 visiteur·ses pour une fête AMAP populaire avec des tours de poneys par des amapien.nes, repas partagés… qui permettent de se rencontrer grâce à d'autres approches que la bio, l'agriculture paysanne et le militantisme.

- **Y-a-t-il des choses à imaginer autour de la surproduction/glanage ?**

Florent explique qu'il a très peu de surplus produits sur sa ferme mais des légumes moches, oui. Cependant il lui est difficile d'imaginer que les légumes moches aillent aux personnes en précarité. Par contre, s'organise sur sa ferme des récoltes de légumes moches destinés à des ateliers de cuisine créés avec l'AMAP et la bibliothèque pour toucher le village et associer davantage de monde.

Intervention de Jean Claude Balbot sur les propositions du Collectif *Pour une Sécurité Sociale de l'Alimentation* (SSA)

Jean-Claude, paysan retraité dans le Finistère, administrateur bénévole pendant plusieurs années au Réseau CIVAM, une organisation professionnelle agricole. Ils ont mené un chantier sur l'accessibilité alimentaire. Cette réflexion l'a amené à réfléchir sur la SSA. Il va aborder un aspect de la SSA, elle-même un aspect de la socialisation de l'alimentation, elle-même un aspect de notre façon de produire.

Il souligne l'importance de bien avoir en tête les tenants et aboutissants des sujets : **la question alimentaire et agricole est SYSTEMIQUE** ; il n'est pas possible de l'envisager seul ou en petit collectif. On peut mener des expériences sur des territoires, mais cela sert une réflexion globale. Lutter contre la pauvreté, c'est lutter contre le capitalisme et le système inégalitaire. Il fait le constat d'une **double ignorance** : ignorance des publics précaires du côté des paysans, et de la précarité des paysans du côté des consommateur.rices.

Il pointe l'enjeu de la « *socialisation de l'alimentation et agriculture* », qui suppose des changement de statut du producteur, le renouvellement des politiques publiques (aujourd'hui, le complexe agro-industriel détermine les politiques publiques mais nous devons construire des politiques publiques qui répondent à nos objectifs et idéaux), et une sécurité sociale de l'alimentation (attention, pas DES branches de la sécurité sociale mais UNE seule sécurité sociale qui prennent en charge l'alimentation).

La SSA repose sur 3 piliers :

- **Cotisation :** cotiser selon les moyens et bénéficier selon les besoins (différent des taxes et impôts). La cotisation doit animer la démocratie autour de ce sujet.
- **Universalité** : pas une politique « *pour les pauvres* ». Il faut en sortir et réfléchir sur le pourquoi « *on a fait une politique pour les riches* ». Surtout que la pauvreté explose aujourd'hui et n'est pas le fait d'une minorité.
- **Conventionnement** : 150€/mois pour se ravitailler auprès de lieux ou producteur.rices conventionné.es : quelle place pour les producteurs dans ces caisses de conventionnements locales ? Pour qu'il y ait bien démocratie dans ces caisses, il faut que les décisions soient prises en connaissance de cause : quelle information des personnes ? En effet, on imagine un périmètre de caisse de la taille d'un canton (10 à 20 000 personnes). Proposition de tirage au sort des habitant.es qui prennent part aux caisses. Pour une bonne "*connaissance de cause*" : se mettre d'accord sur

"*ce qu'on souhaite manger*", sur le besoin alimentaire. Partant de l'hypothèse que tout le monde voudra "*bien manger*", "*avoir une alimentation de qualité*". A partir de là, se questionner sur le "*comment répondre à cette demande*". Et ainsi, réfléchir aux conditions de production et de l'organisation de la production.

Questions / réponses avec les participant.es :

- **Comment participer à un tel projet ?** Se rapprocher du MIRAMAP qui est membre associé au Collectif SSA, aller voir le site securite-sociale-alimentation.org qui propose une mise en mouvement dans son association, dans son territoire… Jean Claude porte un point de vigilance : « *Attention à ne pas avoir une approche "solutionniste" : réfléchir sur le comment cela pourrait fonctionner. En 1945, quand la sécurité sociale a été créée, c'était dans le contexte post-guerre. On pourrait avoir bientôt une nouvelle ouverture. 26 millions de personnes sont insatisfaites de leur alimentation : aller les chercher pour mettre en place le rapport de force – cela nécessite de faire de l'éducation populaire dans les structures sociales….*

- **D'autres pays ont-ils avancé sur ce sujet ?** En France, sur la sécurité sociale de santé, nous sommes très en avance par rapport aux autres pays européens. En Belgique, il y a une prise de contacts sur ce sujet. En Inde, il y a unmouvement social très puissant autour de la paysannerie qui nous interroge sur tout ce qu'on a perdu, sur la qualité alimentaire, l'indépendance des fermes...

- **Que penser des chèques alimentaires avancés par le gouvernement sur proposition de la convention citoyenne pour le climat ?** Cela est typiquement lié à la solidarité, soit une politique pour les pauvres, soit la version moderne de la charité. La charité, on ne peut pas s'en passer. Mais on ne doit pas faire des politiques pour les pauvres (voir comment venir aider les pauvres), mais voir comment socialiser, aller à la base de la pauvreté. A Brest, il existe une expérimentation avec le Cabas des Champs, avec des groupements d'achats solidaires : le conseil général avait proposé des chèques alimentaires de 50€, et a accepté que ces chèques soient dépensés au Cabas des Champs. Il est nécessaire de demander que ces chèques soient dépensables ailleurs qu'en grande distribution. Mais attention, il faut une réciprocité ! Si on donne sans donner la possibilité aux personnes de rendre, c'est une violence (cf web-rdv n°3). Jean Claude souligne l'importance de travailler sur les inégalités alimentaires ensemble, et non seuls ! Les paysan.nes ne peuvent pas se poser cette question seuls sur leurs fermes, ni les AMAP seules de leurs côtés... Il est important de travailler en réseaux et inter-réseaux sur ces questions.

Pour conclure, retenons les propos de Jean Claude : « *Nous sommes dans une société d'abondance avec l'idée que cette abondance était nécessaire pour venir à bout de la précarité alimentaire. Mais dans cette société d'abondance, le problème est l'abondance : des paysans ont un capital énorme mais des revenus misérables* ». « *Pour que les propositions des AMAP tiennent le coup, il faut 6 millions de paysans, 10% de la société. Il faut revenir sur un modèle sociétal paysan* ».

Une invitation à se mobiliser pour soutenir les installations de porteurs de projets paysans autour de chez nous, de favoriser des transmissions… Une autre manière concrète d'agir sur l'accessibilité alimentaire !

WEB-RDV #5 | LA PARTICIPATION DE TOUS ET TOUTES AUX PROJETS DE LUTTE CONTRE LA PRECARITE ALIMENTAIRE

7 avril 2021

> *Comment concrétiser l'ambition démocratique de l'alimentation durable ? Quelles conditions et quels freins à la participation aux projets d'accessibilité alimentaire ? Comment soutenir le pouvoir d'agir des habitant.e.s des quartiers prioritaires de la politique de la ville ?*

- **Intervention de Lotte DAMHUIS, sociologue spécialiste de la participation, investie dans le projet Solenprim – Solidarité en primeur(s)** à Bruxelles. Solenprim est un projet de recherche-action participatif, développé collectivement par des organisations d'aide alimentaire, une plateforme d'achats solidaires et la Fédération des Services Sociaux. Il a pour objectif un accès durable pour tous à une alimentation diversifiée et de qualité.
- **Témoignages de Julia LEVEQUE et Zaineb AYADI BEN FRAJ de VRAC (Vers un Réseau d'Achats en Commun)** sur la mise en place de groupements d'achats solidaires dans des quartiers prioritaires de la politique de la ville.

Pour la 5e web-rencontre du cycle « Accessibilité alimentaire et AMAP », nous étions 79 participant.es à nous intéresser à la question de la participation des personnes en situation de précarité alimentaire et/ou habitant.e.s de quartiers dits « populaires » aux projets d'accessibilité alimentaire. En effet, plusieurs projets sont expérimentés dans le mouvement des AMAP : créer de nouvelles AMAP ; mettre en place des contrats solidaires dans des AMAP existantes… L'enjeu qui se pose est alors d'intégrer les personnes dans les projets, les rendre actrices, faire avec elles et non pas pour elles.

Présentation du projet SOLEMPRIM par Lotte Damhuis

En construisant avec les bénéficiaires de quatre services d'aides alimentaires (deux associatifs et deux publics), quatre actions se sont mises en place leur permettant de transformer leur rapport à l'alimentation : la création d'un groupement d'achat, une grainothèque, une prêterie et des ateliers de cuisine.

Questionner les objectifs de participation et de mixité sociale

Dans Solenprim, la participation des premiers concernés était au cœur du projet. Lotte Damhuis nous alerte toutefois sur deux écueils possibles lorsqu'on sollicite la participation de personnes bénéficiaires des dispositifs d'aide :

- Avoir une approche misérabiliste, et envisager les personnes comme manquant « par rapport à nous »
- Avoir une approche populiste en donnant raison aux personnes sans prendre en compte les logiques de domination sous-jacentes.

(voir ouvrage *Le Savant et le Populaire*).

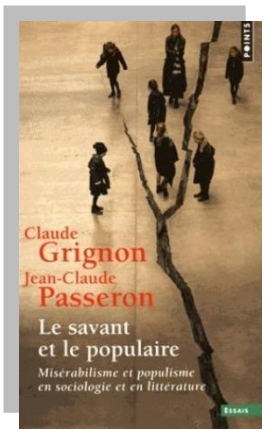

Il est nécessaire de s'interroger sur le « pourquoi vouloir que les personnes qui bénéficient des projets d'accessibilité participent ? ». Parce que leur participation rendrait le projet démocratique et permettrait le « faire avec » et non pas le « faire pour » ? Un des arguments souvent relevé est le souhait d'avoir des dispositifs inclusifs, avec une mixité sociale. Mais là aussi, il s'agit de s'interroger : pourquoi souhaitons-nous une mixité sociale, pour qui est-elle importante ?

L'exemple de Solenprim est marquant : les participants ont fait des visites d'initiatives d'alimentation durable (ex : un groupement d'achat, une AMAP). Les participant.e.s avaient la possibilité de rejoindre ces dispositifs-là mais n'y sont pas aller, préférant monter leur propre projet.
Lotte nous partage quelques raisons identifiées : fracture numérique, divergences d'intérêt pour les activités proposées, coût financier restant trop élevé, intériorisation d'un stigmate (ex : tarif différencié rappelant les demandes d'aides à l'administration), ou tout simplement l'impression de ne « pas se sentir à sa place », de ne pas se reconnaître dans les discours et les pratiques.

Dans le cas de projets locaux de Solenprim, les participant.e.s ont préféré s'organiser ensemble entre personnes rencontrant les mêmes contraintes et besoins, quitte à reproduire des schémas déjà existants mais mieux adaptés à leurs besoins (partage d'outils de jardinage ; groupement d'achats pour des fournitures scolaires…). Ainsi, Lotte Damhuis souligne que la participation dans un projet ne va pas de soi, voire peut être un leurre démocratique. Dans le cas de projets avec des publics non homogènes, il ne faut pas sous-estimer le soutien de travailleurs sociaux et/ou d'associations, car les dispositifs de participation ne règlent pas les problématiques d'élitisme social.

Les conditions de la participation
Ainsi si l'on souhaite mettre la participation de tous et toutes au cœur des projets d'accessibilité à une alimentation durable, voici quelques points de vigilance à prendre en considération :

- Ne pas penser que les pauvres se nourrissent mal et plus largement considérer toute manière de vivre comme normale et sensée ;
- Être conscient de la « blanchitude » du mouvement et accepter de se décentrer, voire que les projets soient réappropriés différemment ;
- Ne pas penser à la place des gens et partir de ce qui leur importe ;
- Accepter que le processus participatif prenne du temps et peut amener à un changement du projet initial ;

Bien prendre en compte le « coût » de la participation : cela prend du temps, de l'énergie, de la disponibilité.

VRAC Lyon – Vers un réseau d'achat en commun

Dans un second temps, Julia Lévêque et Zaineb Ayadi Ben Fraj nous ont présenté VRAC Lyon – Vers un réseau d'achat en commun, réseau de 16 groupements sur Lyon, dont 2 groupements étudiants représentant 1026 foyers.

Pour VRAC, la principale mission est de réduire les inégalités alimentaires en créant des groupements d'achats de produits bio et si possible locaux dans les quartiers prioritaires de la politique de la Ville. Ces groupements d'achats sont ouverts aux habitants du quartier (pour une adhésion d'1€/an et prix coûtant sur les produits) et aux habitants des alentours (pour 30% des adhérent.es, pour une adhésion solidaire et un tarif à + 10% que le prix coûtant). L'association ne prend pas de marge et vit grâce à des subventions de fonctionnement. Toutefois, malgré ces prix attractifs, les intervenantes de VRAC soulignent que ces produits restent économiquement inaccessibles à certaines personnes en grande précarité.

La participation des habitant.es s'incarne de différentes manières : avant la création d'un groupement, ils sont sollicités pour partager leurs besoins et exprimer leurs attentes ; une fois le groupement créé, VRAC propose aux adhérents d'être bénévoles lors des prises de commandes, lors du conditionnement des produits ou lors des livraisons.

Enfin, VRAC propose à ses adhérent.es de prendre part à la vie associative et aux décisions stratégiques.
En témoigne le parcours de Zaineb Ayadi Ben Fraj, adhérente de VRAC depuis 2013 et actuellement vice-présidente de VRAC Lyon. Elle a découvert VRAC lors d'une dégustation de produits initiée par son bailleur social. Le bon goût des produits et la redécouverte de "saveurs de son enfance" l'ont conquise, elle a décidé d'adhérer à l'association.

S'intégrant au fil du temps et s'impliquant dans le conseil d'administration (CA), elle a interpellé l'association pour créer un collège habitant.es dans le CA. En effet, la participation des habitant.es aux CA était parfois déroutante, voire difficile à cause de la vitesse des réunions et du langage technique utilisé. La création du collège habitant.es leur permet de se rencontrer en amont pour préparer les CA et comme le précise Zaineb « *prendre le*

temps entre soi a été pertinent pour mieux participer aux décisions ».

Implication des habitant.e.s : la stimuler, pas la forcer !
Toutefois, même si la participation des habitant.e.s est au cœur du projet de VRAC, Julia Lévèque et Zaineb Ayadi Ben Fraj soulignent leur vigilance à ne pas forcer la participation, ne pas avoir une injonction à la participation. En effet, obliger les personnes à s'impliquer dans le projet en bloquerait plus d'une, pour des questions de temps, de pratique (comment participer à une réunion à 18h quand on a des enfants en bas âge ?) et pour des questions de légitimité, comme le pointait précédemment Lotte Damhuis.

Il s'agit plutôt de donner envie aux personnes de participer via les livraisons qui sont d'après Julia et Zaineb, de vrais espaces de convivialité et de socialisation, et via des animations comme les visites de fermes, ou l'organisation d'un concours de cuisine avec des chefs cuisiniers et la rédaction collective d'un livre de recettes « Femmes d'ici, cuisine d'ailleurs ».

Des témoignages de participants rapportent des liens tissés entre des AMAP et des antennes VRAC, à Vénissieux et Saint-Etienne. Marc Alphandéry, du MIRAMAP et du Labo de l'ESS, rappelle l'intérêt de l'AMAP dans laquelle les adhérents sont à la fois bénéficiaires et bénévoles. Il résume les conditions de réussite d'un projet d'accessibilité alimentaire :

- Avoir un lieu pour la sociabilité
- Qui soit au cœur du quartier (proximité)
- Prendre le temps pour tisser des liens de confiance et pérenniser le projet

Enfin, les échanges se clôturent autour du constat partagé que toutes ces initiatives à l'échelle locale ne doivent pas éclipser les responsabilités de la collectivité (et dans le respect du droit à l'alimentation de tous et toutes, donc dans le financement d'une alimentation digne pour tous et toutes) et la nécessité de se mobiliser collectivement pour des politiques plus ambitieuses aux échelles nationales et européennes. Evelyne, porte-parole du MIRAMAP rappelle la mobilisation en cours « Pour une autre PAC », ce qui permet une belle transition vers les web-rencontres suivantes !

Pour aller plus loin :

Sitographie

- Projet Solenprim : https://solenprim.com/
- Publications du projet Solenprim : https://solenprim.com/realisations/publications/
- Site de VRAC : https://vrac-asso.org/
- Site de Pour une autre PAC : https://pouruneautrepac.eu/
- Page "Campagne régionale" du Réseau AMAP IDF : http://amap-idf.org/carnet_campagne_5_elections_regionale_en_quoi_123-actu_384.php

Articles

- DAMHUIS L., SERRE A., ROSENSWEIG M., "Concrétiser l'ambition démocratique de l'alimentation durable", Anthropology of food, 2020 : https://journals.openedition.org/aof/11372
- DAMHUIS L., « Alimentation durable et mixité sociale : soucis démocratiques ou idéaux élitistes ? », Revue Démocratie, n°5, pp.5-9., mai 2019 : http://www.revue-democratie.be/images/articles-en-pdf/aidealimentaire-min.pdf

Bibliographie

- GRIGNON C., PASSERON J.-C., Le Savant et le Populaire, Misérabilisme et populisme en sociologie et en littérature, 2015 : https://www.seuil.com/ouvrage/le-savant-et-le-populaire-claude-grignon/9782757852781
- JENNI A., Femmes d'ici, cuisine d'ailleurs, Trésors culinaires familiaux, 2017 : https://www.albin-michel.fr/ouvrages/femmes-dici-cuisines-dailleurs-9782226321633

WEB-RDV #6 | COMMENT AGIR COLLECTIVEMENT DANS UN TERRITOIRE ?

5 mai 2021

> *A quelle échelle d'action agir ? Quels sont les acteurs dans les territoires qui interviennent dans le domaine ? Comment développer la coopération sur un territoire ?*

Lors de cette 6ème web-rencontre, nous avons invité deux intervenants :

- **Marc Alphandéry** du Labo de l'ESS sur « **les territoires zéro précarité alimentaire** : vers une démarche systémique et coopérative pour l'accès de toutes et tous à une alimentation de qualité »
- **Dominique Hays**, Président du réseau Cocagne et Directeur de l'*Écopôle alimentaire* de la région d'Audruicq pour présenter **le tiers lieu alimentaire de Loos en Gohelle,** qui marie restauration d'insertion, atelier de bien-vivre alimentaire, jardins solidaires, réseau d'échange avec La Manne, une monnaie-temps ; un projet qui vise à s'essaimer dans d'autres territoires.

Les territoires « zéro précarité alimentaire » : vers une démarche systémique et coopérative pour l'accès de toutes et tous à une alimentation de qualité, Marc Alphandéry

(Etude "Agir contre la précarité alimentaire")

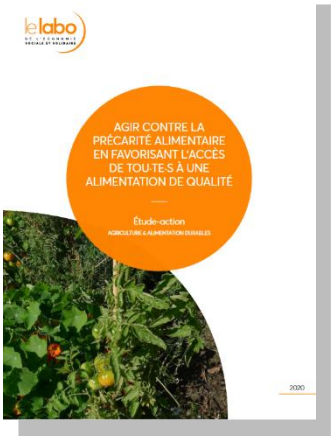

Contexte

Aujourd'hui, la lutte contre la précarité alimentaire passe principalement par 4 associations : Restos du cœur, Banque alimentaire, Secours populaire, Armée du Salut. Depuis la loi Garrot de 2016, l'alimentation fournie par ces structures provient principalement des surplus invendus de la grande distribution et est souvent vecteur de honte. Pour changer de paradigme, il est nécessaire **d'avoir une approche systémique à l'échelle nationale et européenne pour répondre à trois enjeux :**

- La transition alimentaire vers agriculture-alimentation durable
- L'instauration d'un droit universel à une alimentation digne et durable
- La garantie d'un revenu décent pour les paysan.ne.s

Une proposition : le « Territoires Zéro précarité alimentaire (TZPA) »

Le Labo de l'ESS propose d'expérimenter des « Territoires Zéro précarité alimentaire » afin de changer d'approche dans la lutte contre la précarité alimentaire et de répondre de façon systémique et pérenne aux trois enjeux ci-dessus. La mise en place d'un TZPA passe avant tout par la réalisation d'un diagnostic de la précarité alimentaire sur un territoire car il existe plusieurs précarités : personnes âgées, étudiants... Il faut cartographier cette précarité. L'isolement des personnes complique les choses.

Les difficultés économiques d'un foyer sont les premières barrières empêchant d'accéder à une alimentation de qualité. Plusieurs actions peuvent alors être mises en place afin d'augmenter les revenus avec le revenu social garanti par exemple ; augmenter les capacités d'achats en réduisant les prix de vente des denrées (ex : contrats solidaires des Paniers Marseillais, épiceries sociales et solidaires, VRAC…) ; agir avec les monnaies locales (ex : Le PTCE d'Audruicq dont parle Dominique Hays ensuite) ; proposer des solutions d'autoproduction…

D'autres pistes de travail sont à explorer :

- Glanage alimentaire : agir en amont de la problématique du gaspillage en adaptant la production aux besoins. Travailler sur la reconversion des invendus et le surplus.
- Restauration collective durable et solidaire : faire de la restauration collective un outil de lutte contre la précarité.
- Lieux de rencontres et d'échanges : lieux de proximité solidaires et multifonctionnels, microfermes urbaines, jardins solidaires...

L'accessibilité à une alimentation digne et durable passe également par une bonne orientation, information et accueil des personnes. Il s'agit d'aller vers les plus précaires alors que certaines personnes sont difficiles à toucher (ne pas négliger la fracture numérique). Pour ce faire, la sensibilisation de tous ceux qui travaillent au contact de personnes en précarité (élus, travailleurs sociaux, enseignants…) est importante.

Un enjeu de coopérations

Il s'agit de réfléchir à ce que l'on peut mutualiser à l'échelle des territoires : on peut utiliser les PAT (Projets Alimentaires Territoriaux), les PTCE (Pôles Territoriaux de Coopération Economique - agir ensemble autour d'un regroupement d'acteurs économiques, chercheurs, etc. Ex : BIO pour tous dans les Pyrénées). Pour la bonne mise en place de cette coopération -réseau de partenaires publics et

privés-, il est nécessaire d'avoir un soutien (et non pas de mise en concurrence) par les pouvoirs publics.
Enfin, cette coopération implique une gouvernance partagée : pouvoir construire un collectif d'acteurs, créer les lieux d'expérimentation, élaborer un plan d'action et pouvoir définir des modalités de financements publics et privés.

Echanges avec les participants : questions/réponses

- **Quid d'un chèque de 50 euros, qui serait alloué aux étudiants parisiens ?** Beaucoup d'initiatives sont prises pour les étudiants suite à la crise sanitaire. L'augmentation des revenus semble essentielle car aujourd'hui les personnes en précarité sont dépendantes de l'aide alimentaire (système palliatif, mais qui ne doit pas s'installer dans la durée, qualité médiocre sur le plan nutritionnel)

- **Quel serait, selon vous, les échelons territoriaux les plus pertinents pour déployer et/ou coordonner ces Territoires Zéro Précarité Alimentaire ?** Un territoire relativement limité : arrondissement, communauté de communes ? Ce qui est essentiel : la volonté politique ! Et mettre les personnes en précarité AU CŒUR du processus. Tout dépend des dynamiques territoriales qui existent. Plusieurs villes sont engagées dans cette dynamique.

- **Ne devrait-on pas alerter le Ministère de la Santé ?** La coopération doit exister entre les ministères car la question de l'alimentation est transversale. Le lien entre alimentation et santé est évident. Le travail se fait en lien avec les ARS (Associations Régionales de Santé).

Le tiers lieu alimentaire de Loos en Gohelle, Dominique Hays

L'intervention de Dominique Hays a porté sur le passage d'une dynamique d' « éco-pôles alimentaires » comme outils du bien vivre alimentaire territorial (http://www.ecopolealimentaire.fr) à une dynamique de « places à vivreS » comme outils d'engagement et d'émancipation.

Des « Places à VivreS » ?
La « Place à VivreS » est la dénomination donnée par les Jardins de Cocagne au « tiers lieu alimentaire » : espace physique de rencontres d'acteurs d'un territoire pour trouver ensemble des solutions autour des problématiques alimentaires. Les dimensions d'engagement et d'éducation populaire sont également prépondérantes. Pour Dominique, l'enjeu est de faire société sur un sujet essentiel : la question alimentaire. Il partage quatre grands enjeux :

- Comment garantir l'accès à une alimentation durable, et donc faire coïncider production et consommation ?
- Quelles stratégies mettre en place pour toucher le plus grand nombre de mangeurs ?
- Importance de créer des lieux 'repair' ou 'repères' : des "places à vivre"
- Ne pas négliger la transition écologique et sociale de l'économie : ces projets de « Place à VivreS » s'ancrent dans une nouvelle façon de faire l'économie, face à un modèle dominant tel que celui proposé actuellement par l'aide alimentaire.

Un exemple de « Place à VivreS » : le Bassin d'Audruicq
Audruicq est une petite commune dans le Pas-de-Calais. Son bassin de vie regroupe des espaces de culture très éparpillés. Plusieurs acteurs du territoire menaient des actions en faveur de l'accessibilité de tous et toutes à une alimentation durable. Tout l'enjeu a été de coordonner ces acteurs et de construire des mécanismes pour permettre d'une part cette accessibilité, et d'autre part la reprise du pouvoir de chacun et chacune sur son alimentation (ce qu'il appelle l'encapacitation). Les Anges Gardins (Jardins de Cocagne) se sont alors adressés à une communauté de producteurs locaux, une communauté de distributeurs (VRAC, Biocoop...), les usagers, les acteurs sociaux (CIVAM, Secours Catholique...) afin de créer une dynamique inter-acteurs.

L'idée a été de mobiliser les citoyens afin qu'ils s'engagent sur un projet leur permettant de cultiver la terre (projet appelé "archipel nourricier"). Afin de stimuler cette mobilisation, et pour que les gens qui s'engagent soient "reconnus" pour leur engagement, "récompensés », une monnaie locale a été créée : la Manne (www.lamanne.info). Un système d'échanges s'est alors organisé : les gens gagnent de la Manne en rendant des services à des associations du territoire, en participant à des chantiers participatifs... En contrepartie, ils peuvent bénéficier d'atelier cuisine, peuvent prendre un panier aux Anges Gardins… Tous les biens et les services ont la même valeur, comme dans les SEL (Systèmes d'Echanges Locaux). L'objectif de ces « contreparties » est essentiellement de mobiliser de l'engagement des gens et une valorisation de cet engagement, ce qui est, selon Dominique Hays, nécessaire pour l'estime de soi et l'encapacitation.

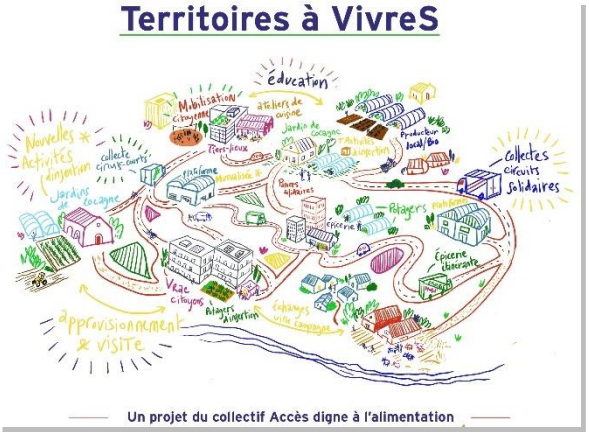

Les « Territoires à VivreS » : un changement d'échelle
Cela fait 2 ans que la logique de « Places à VivreS » existe et que la réflexion porte sur les « Territoires à VivreS » avec d'autres acteurs : Secours catholique, UGESS, CIVAM, VRAC, Réseau Cocagne... Cela représente la transposition d'une initiative locale à une échelle territoriale plus vaste, voire démultipliée à l'échelle nationale – sacré changement d'échelle ! Ces nouvelles formes de coopération sont à rebours des 4 grandes structures de l'aide alimentaire qui sont en concurrence et ces actions locales arrivent petit à petit à se structurer.

En définitive, ces projets de « Territoires à VivreS » portent en eux trois formes d'innovation : sociale, institutionnelle et économique.

Un enjeu de participation pour une encapacitation des personnes en situation de précarité
La participation des personnes qui ont perdu l'habitude d'être au-devant de la scène peut être stigmatisante. Toutefois, il est nécessaire de permettre aux gens de se réhabiliter dans leur capacité à prendre la parole, à avoir le pouvoir dans leur alimentation, de se restaurer dans leur pouvoir d'agir. C'est tout l'enjeu d'éducation populaire dans ce projet. Dominique Hays rappelle qu'il ne s'agit pas tant de former les gens et d'être dans une position descendante, mais bien plus de leur donner du pouvoir d'agir via le projet.

Enjeux pour les AMAP

Dans le projet « Territoires à VivreS », les acteurs mènent une action sociale et essayent de mettre à l'aise des personnes en précarité dans ces lieux tels que les AMAP. La non6stigmatisation via la non-différenciation des publics (même panier, même lieu – neutre si possible) est intéressante.

Toutefois, il est à noter que les AMAP ne formant pas toujours une communauté, il est parfois difficile de construire ce type de projet, d'autant plus que les AMAP sont 100% bénévoles. Cela rappelle la nécessité pour les AMAP de s'ouvrir à des partenariats sur le territoire. Enfin, pour rappel il existe des modèles de coopération entre réseau d'AMAP, Jardins de Cocagne et GAB sur le sujet de l'accessibilité alimentaire (voir la web-rencontre du 7 juillet 2021).

En conclusion, autour des questions d'accessibilité, on commence à avoir des propositions. Il s'agit de voir comment on peut entrer en coopération avec les acteurs à l'échelle locale et nationale.

Témoignages de participants sur leurs projets en coopérations

- **À Saint Etienne (Loire) :** création d'un groupe solidarité alimentaire sur un territoire populaire avec 14 structures qui se rencontrent régulièrement : AMAP, brigades de solidarité (qui vont chercher les personnes les plus exclues, les plus invisibles), cantine solidaire, VRAC, réseau Jardin de cocagne, BIOCOOP, Confédération paysanne… Objectif : trouver des solutions pour les familles dont le pouvoir d'achat à diminué avec la crise.
- **Dans le Tarn :** chèques de type "tickets restaurants" dont la valeur a été doublée par la BIOCOOP locale.
- **À Brest (Finistère)** : le conseil départemental a distribué des chèques alimentaires utilisables dans certaines structures locales et pas en grande distribution.
- **Aux Paniers Marseillais (Bouches-du-Rhône)** : action financée par la métropole et l'ADEME en partenariat avec la Cité de l'Agriculture. Par ailleurs les adhérent.es payent en solidarité 1 euro de plus par panier, qui va directement au paysan, donc l'argent ne transite pas par la banque.
- **En Loraine :** en milieu rural, paniers solidaires depuis 1 an à l'échelle d'une AMAP, financés par les dons des amapiens et une cagnotte (ouverte à tout le monde hors amapiens) à la demande d'une famille amapienne en difficulté.

WEB-RDV #7 | COOPERATION ENTRE ASSOCIATIONS : QUELLES ALLIANCES VERTUEUSES ?

2 juin 2021

> *A partir d'expériences de coopérations à Marseille, partageons des clés pour créer des synergies entre les AMAP et les acteurs de la solidarité : comment se mettre en relation ? Sur quelles bases fonder une collaboration ? Comment s'organiser et se répartir les rôles ?*

- Intervention d'**Agnès Kenedi Haincaud**, animatrice réseau des **Paniers Marseillais**, sur le retour d'expériences de deux expérimentations à Marseille de paniers bio solidaires depuis 2018.
- Témoignages d'**Hélène Veyron**, chargée des partenariats à la **Fédération du Secours Populaire Bouches-du-Rhône**, sur l'essaimage de contrats maraîchage solidaires dans 8 des 34 Paniers Marseillais ce printemps, et de **Louise Levayer**, animatrice à la **Cité de l'Agriculture**, sur la mise en place d'un contrat maraîchage solidaire sur 1 des Paniers Marseillais depuis décembre 2020 pour 10 familles du quartier Campagne Lévêque en partenariat avec le **Centre Social Saint Louis**.

Agnès est animatrice depuis 5 ans aux PAMA. Le réseau des PAMA rassemblent 34 'paniers de quartier' à Marseille, soit 1600 familles à Marseille en partenariats solidaires avec 53 paysans, dont 11 maraichers et aussi quelques transformateurs. Les PAMA interviennent autour de 4 axes de développement :

- Consolider et développer les circuits courts
- Favoriser l'accès à une alimentation de qualité à toutes et tous : « *Il y avait des paniers étudiants et puis nous avons développé un projet de paniers solidaires en partenariat avec le Secours Populaire avec des familles en « précarité alimentaire », et nous avons participé au projet de recherche Accessible avec les CIVAM* ». (https://www.civam.org/alimentation/acces-a-alimentation-pour-tous-accessible/)
- Sensibiliser avec nos membres (comment passer de consommateurs à consomm'acteurs) et interventions auprès du grand public comme des scolaires.
- Interpeller par des plaidoyers au sein de collectifs locaux (pour la préservation du foncier agricole par exemple)

Le Secours Populaire Français (SPF) en 2017 est venu vers le réseau des PAM, qui était à l'époque impliqué dans le projet ACCESSIBLE des CIVAM. « *Tout a commencé par une rencontre avec interconnaissance rapide entre Hélène, qui en plus d'être salariée au SPF est aussi amapienne, et Agnès, qui avait l'expérience du travail social dans des centres sociaux. Nous avons pris une grande feuille et avons discuté des étapes que l'on imaginait pour monter ce projet.* » Toutes deux partageaient un socle commun en termes de valeurs et de compétences d'action sociale et de gestion de projet ; ce qui a facilité la compréhension mutuelle et le montage du projet du panier de Gibbes avec une quarantaine de familles du SPF.

De cette expérimentation est né un programme d'essaimage avec le SPF et aussi avec la Cité de l'Agriculture de Marseille qui travaille sur la question des déserts alimentaires avec des centres sociaux.

Le Panier de Gibbes, témoignage d'Hélène de la Fédération du Secours Populaire 13

Hélène explique que, depuis fin 2015, leur association menait des ateliers de sensibilisation à l'alimentation. Les personnes avaient conscience de la qualité médiocre des produits lors des distributions de l'aide alimentaire et ont exprimé autant le besoin en produits frais que la difficulté à y accéder. « *On n'a pas réussi à monter le projet seuls* ». En 2017, la rencontre de Philippe, co-président des PAMA, et d'Agnès, l'animatrice, a permis de monter un projet pour associer enjeux agricoles et sociaux. L'objectif : répondre aux besoins des familles en produits frais, en inscrivant l'action dans les principes de la solidarité avec les producteurs. Démarche qui pouvait tout à fait être élargie à des solidarités entre consommateurs.

Montage du projet et association des premiers concernés

Le montage du projet avec l'écriture, la construction avec les personnes et les demandes de financement a duré de 2017 à 2018. Au démarrage, il n'y avait que des financeurs privés (mécènes dans le monde du médico-social, AG2R la Mondiale -10 000€ pendant 3 ans-, MAIF, Fondation MACIF). L'enjeu a été de trouver des partenaires financiers qui nous soutiennent plusieurs années car il s'agissait de créer un Panier de quartier (AMAP) avec des personnes et familles ayant de très faibles capacités financières.

Lors d'ateliers de sensibilisation à l'alimentation on a intégré la présentation des AMAP : « *Ces famille*

connaissaient le principe des paniers mais pas le fonctionnement et surtout elles pensaient que ce n'était pas pour elles ». Au SPF, dans un objectif de respect de la dignité des personnes, ils ne parlent pas de « bénéficiaires » mais de « familles accueillies ». « *Nous invitons les personnes à devenir bénévoles et c'est ce que nous avons fait dans le montage de ce projet en les associant à chaque étape et aujourd'hui elles continuent à être partie-prenantes* ».

Hélène souligne le gros soutien des salariées des PAMA et du SPF pour mener cette démarche. Le groupe a démarré avec 24 familles, puis avec plus de financement (TPE locales et financement participatif via le SPF qui peut recueillir des dons). Cela a permis d'accueillir plus de personnes : jusqu'à 40 familles. Lors du premier confinement, avec la peur et le cumul de difficultés, certaines familles ont quitté le Panier / AMAP mais d'autres familles en recherche de solutions pour mieux s'alimenter - dont certaines orientées par d'autres partenaires - ont pris le relai. « *Les familles savent comment elles devraient s'alimenter au mieux, elles ont connaissances des équilibres alimentaires et des approches nutritives. Les personnes exclues de l'alimentation sont exclues de pleins d'autres choses : mobilité, vie sociale…* » « *Il y a eu beaucoup de freins à lever en amont du lancement de l'AMAP* » rappelle Hélène. « *Les personnes ciblées par ce projet sont celles qui étaient volontaires et intéressées aux questions d'alimentation de qualité*. »

Elle souligne l'importance de créer des **actions de sensibilisation à l'alimentation, au métier de maraicher, et de cultiver la convivialité, l'interconnaissance et la cohésion au sein du groupe**. En effet lors du confinement des ateliers et des animations ont été annulés et elle a observé des tensions et une fragilisation de la cohésion du groupe, qui plus est avec l'arrivée de nouvelles familles qui ne se connaissaient pas. « *Vite, le sens de l'action peut se perdre*. »

Limites et leviers

Les familles donnent 3€ sur les 18€ du coût total d'un panier par semaine (15€ pour le maraicher et 3€ pour la contribution à la gestion du projet par les deux associations). Les PAMA et le SP ont dû rechercher 30 000€ par an.

Quelques limites identifiées :

- Ces 3€ semblent symboliques mais excluent quand même certaines familles qui ne peuvent pas donner 12 euros/mois ni s'engager sur 6 mois.
- Le projet dépend des financements extérieurs et n'est pas pérenne en soi. Au départ, l'expérimentation devait durer 2 ans mais avec le confinement et le souhait des familles et de Willie, le maraicher, de continuer, on a eu envie de poursuivre. Le Panier s'est ouvert à la mixité avec d'autres personnes à tarif plein.

Aujourd'hui l'objectif est d'avoir un Panier / AMAP « mixte » pour équilibrer le nombre de paniers à 15 euros et limiter ainsi les risques financiers pour le maraîcher.

De nouvelles coopérations entre le SPF et les PAMA pour l'essaimage de pratiques d'accessibilité en 2021

L'ambition est de changer d'échelle et d'engager une démarche d'essaimage dans 8 Paniers de quartiers connectés à 8 antennes locales du SPF pour que 40 nouvelles familles puissent manger en AMAP. Hélène explique qu'en regardant la carte de leurs membres, ils ont trouvé 8 correspondances géographiques entre groupes et antennes bénévoles du SPF.

En binôme (PAMA / SPF), ils ont échangé avec les bénévoles des antennes du SPF (qui sont souvent aussi des familles accueillies qui connaissent bien l'ensemble des inscrits et des réalités du quartier). Ils ont partagé ce qu'était une AMAP et le projet des « paniers bio solidaires ». Hélène souligne que l'approche est ici différente du Panier de Gibbes, dans la mesure où « *là on propose d'intégrer des familles dans un groupe existant de consomm'acteurs* ». Pour que cela fonctionne cela suppose :

- Une importante **connaissance personnelle et un accompagnement des familles** par les bénévoles du SPF
- Importance de la place et du souci de l'**alimentation dans la famille** et pour leurs enfants.

Coté PAMA, Agnès a organisé une formation avec les bénévoles des groupes des PAMA pour faire connaitre les enjeux et problématiques de l'aide alimentaire et pour réfléchir à un accueil de qualité (inclusif, non-stigmatisant). Hélène y est notamment intervenue sur les questions de discrimination : « *le mieux c'est de faire comme si ce ne sont pas des familles du Secours Populaire. La différence est peu palpable de toute façon, l'important est de considérer ces amapien.nes comme n'importe quels autres amapien.nes. Si besoin, expliquer davantage parce que les familles ne sont pas venues d'elles-mêmes et ont besoin de présentation. Mais la mission est presque "invisible". C'est plus une attention à avoir pour que les familles ne se sentent pas trop en décalage* » précise Agnès.

Un rendez-vous entre les bénévoles des AMAP, les antennes du SPF et les familles a permis de se connaitre, de présenter les AMAP, partager l'objectif de la solidarité avec les paysan.ne.s, expliquer le contrat et les engagements, le prépaiement... Les familles sont venues ensuite repérer les lieux, mettre des visages sur les autres membres de l'AMAP, le maraicher.

> *L'enjeu est bien d'avoir un projet complet et pas juste de la redistribution de qualité avec quelques animations ! Prendre le temps de l'interconnaissance et de construire une confiance entre les bénévoles, le paysan et les familles demande du temps et ce n'est pas à négliger !*

Dans le cadre de l'essaimage, plusieurs formes de financements sont développées et notamment la possibilité pour les amapien.ne.s de payer plus que leur contrat et d'abonder une "cagnotte" chez le paysan qui vient contribuer aux coûts des légumes des paniers bio solidaires. D'autres ont fait des dons au Secours Populaire avec déduction fiscale. D'autres ont fait des dons aux PAMA suite à la campagne de financement participatif "Adopte un panier fada" via Hello Asso.

Une coopération marseillaise entre la Cité de l'Agriculture - PAMA et un Centre Social

Louise présente la Cité de l'Agriculture : une association marseillaise fondée en 2015 œuvrant à la transition écologique des villes et à l'accessibilité alimentaire. En 2020 a démarré un projet de sensibilisation avec l'animation d'ateliers de cuisine et des formations aux enjeux du développement durable des équipes des centres sociaux. Cette action s'inscrit dans le 15ème arrondissement de Marseille qui est considéré comme un désert alimentaire. Nous avons des projets de ferme urbaine, de créer un Groupement d'achat VRAC.

Nous avons identifié dans un centre social un groupe intéressé pour rejoindre un Panier / AMAP et naturellement le projet a démarré avec le service enfance et famille du centre social, explique Louise. Le Panier de quartier comptait 17 adhérents et il y avait un potentiel de développement. L'objectif est donc de créer une dizaine de paniers en plus avec des tarifs solidaires pour des familles orientées par le centre social. Le tarif solidaire est proposé à prix libre : 5,8€ ou 10€ (sur un prix de 17,5€ du panier dont 16,5€ au producteur et 1€ pour financer l'organisation) au moment de la signature du contrat avec le centre social. « *Le choix du tarif est seulement perceptible au moment de la signature du contrat, après tout est invisible ; les amapien.nes viennent chercher leur panier comme n'importe quel amapien.ne* ». L'encaissement de ces tarifs différenciés est pris en charge par le centre social qui réceptionne les paiements des familles tous les 5 ou 10 du mois en liquide, pour ensuite payer le maraicher avec l'ensemble des sommes collectées. La Cité de l'Agriculture organise des ateliers et diverses actions de sensibilisation.

Cela fait 6 mois que le projet a démarré et s'ils ont encore trop peu de reculs, **Louise partage quelques échos** :

- Perception des paniers par les familles : très positif sur le gout, la fraicheur, la diversité
- Découverte des AMAP pour la plupart : maintenant les familles sont bien intégrées
- Solidarité entre familles pour récupérer des paniers
- En hiver, elles pointent un manque de diversité mais il y a une compréhension de l'enjeu de saisonnalité par les personnes.
- Évolution de la perception du prix : beaucoup sont à 5€ mais 1 personne est passée au renouvellement des contrats à 8€, le considérant comme un prix juste.

Patrick Pujo est président du Panier Marseillais de la Calade, il raconte que l'arrivée de ces familles « *a fait du bien au Panier qui était en manque d'adhérent.es pour le producteur. Ce n'était pas facile de faire vivre notre projet dans un quartier peu sensibilisé, au pied des immeubles. Le problème est sur comment pérenniser financièrement le projet ? 1/3 adhérents sont dans l'opération solidaire et si le soutien financier à ce projet s'arrête, ce sont des pertes pour le paysan. Les personnes ne pourraient pas payer plein tarif ! Dans d'autres AMAP il existe des mécanismes de solidarités interne mais le petit nombre d'amapiens à la Calade ne permet pas forcément ce mécanisme. Surtout que parmi les adhérents "standards" certains ne sont pas éloignés des minima sociaux. Parmi les premiers adhérents certains ont des petites retraites, pas de gros revenus, et même s'ils en avaient envie, ils ne le feraient pas facilement. Il y a un enjeu à trouver des adhérents au tarif classique pour consolider le Panier de la Calade en plus des adhérents via le centre social.* »

Quelques ingrédients-clé de coopération

- Se connaître depuis un moment entre partenaires : l'aspect humain est fondamental
- Sensibilisation des familles via ateliers et visites chez des paysan.ne.s
- Le lien des familles avec le centre social en amont a permis au projet de bien démarrer. Relais social avec expertise du terrain via le centre social ! Toutes ces actions de sensibilisation ne sont pas nécessaires pour tout le monde, mais c'est un accompagnement positif.
- Partager un socle de valeurs communes et alignement des agendas dans les orientations de chacunes des structures respectives (avant même le covid)
- Communication régulière fondamentale : il y a eu un couac avec une adhérente qui ne prenait pas son panier, sans prévenir. La décision d'arrêter de lui commander son panier s'est prise unilatéralement, ce qui a généré un petit souci diplomatique.

Pour conclure, Agnès nous partage des facteurs de réussite

- Répartition des rôles entre associations partenaires : importance de respecter les rôles de chacun :
    - PAMA : présence régulière d'une bénévole sur les livraisons pour accompagner aux bonnes pratiques (aider au déchargement, pesées, rechargement...) et veiller aux paroles d'amapien.nes bienveillantes
    - SPF : rôle dans le lien avec les familles impliquées (présence sur le lieu de la livraison, organiser d'ateliers mensuels, collecte des fonds, suivi financier et administratif)
- Interconnaissance et importance du **COPILOTAGE.** Chacun est partie prenante du projet et se sent concerné par la réussite du projet. Deux associations donc deux CA : cela fait partie des temps incompressibles pour que le projet soit une réussite. Les allers-retours entre les associations, l'approfondissements de certaines questions, la **sensibilisation des deux conseils d'administration n'est pas forcément évident**. Faire porter le projet par des administrateur-rices est un facteur de réussite
- **PRENDRE LE TEMPS**
- Volonté de **tenir un calendrier** avec points d'étapes réguliers et suivi des dates clés du projet
- Co-portage des projets : se tenir informés des différents appels à projets ou potentiels financeurs
- Posture : les salariées ont beaucoup fait au début, puis ont formé les bénévoles et ont laissé les bénévoles et paysan.ne.s gérer pour se mettre en position d'écoute et soutien

WEB-RDV #8 | PARLONS CHIFFRES : QUI FINANCE LA SOLIDARITE ALIMENTAIRE ?

7 juillet 2021

> *Quels sont les enjeux financiers sous-jacents de la solidarité alimentaire ? Quelles pistes de financements éthiques pour des initiatives d'accessibilité en AMAP et en réseaux ?*

Pour le 8ème et dernier rendez-vous de notre cycle, nous avons posé la question des financements de la solidarité. Nous avons parlé d'argent quasiment à chacune de nos web-rdv mensuels : autour des prix de l'alimentation (trop élevés pour certains ou à l'inverse pas assez rémunérateurs du travail des paysans), autour des inégalités économiques dans la population, du don soit disant gratuit mais qui ne l'est pas tant, de tarifs réduits, de participation financière selon ses moyens, ou encore autour de mécanismes pour co-financer des initiatives collectives et solidaires, de recherche de moyens financiers pour l'ingénierie et l'accompagnement social dans les projets, etc.

Alors que nous nous interrogeons sur comment agir pour créer des systèmes alimentaires solidaires pérennes qui ne soient pas des petits pansements dans un système global défaillant, il fallait bien à un moment mettre les pieds dans le plat des questions économiques ! Quels financements possibles de nos initiatives collectives ? Jusqu'où aller dans l'autofinancement ou la mobilisation de fonds privés, les demandes de financements publics ?

Ce sujet peut être vu comme technique, et il l'est certes un peu, mais il est surtout politique. Entrons dans le sujet, avec le projet de fonds de dotation créé dans les Hauts-de-France à l'échelle régionale par trois associations dont le réseau des AMAP Hauts-de-France. Puis zoomons sur les différents mécanismes financiers observés en AMAP et les nombreuses questions juridiques, fiscales et éthiques liées. Enfin, Marc Alphandéry du Labo de l'ESS nous permet de prendre de la hauteur sur les défis économiques plus globaux à l'échelle nationale liés à la solidarité alimentaire. Pour ouvrir notre horizon, il s'est prêté au jeu de présenter différentes propositions d'alternatives au don alimentaire actuellement en discussion. Débat ouvert !

Soyons réalistes : même après deux heures d'échanges, nous sommes encore loin d'avoir fait le tour du sujet.

Initiative concrète : le dispositif P.A.N.I.E.R.S. en Hauts-de-France – Céline, Réseau AMAP HDF

Céline est animatrice du Réseau des AMAP Hauts-de-France (HDF) depuis 2016. L'accessibilité alimentaire est un sujet qui questionne au sein du réseau depuis plusieurs années. Le Réseau des AMAP Hauts-de-France s'implique dans le projet P.A.N.I.E.R.S. : acronyme pour *Pour l'Accès à une Nourriture Inclusive Régionale et Solidaire*.

Le but est de lever les freins à une alimentation durable pour des personnes en situation de précarité, et de bâtir des propositions d'un accompagnement global : les usagers des paniers peuvent bénéficier d'un accompagnement (ateliers de sensibilisation : lecture d'étiquettes, atelier cuisine, visite de ferme...). L'objectif étant d'accroître l'autonomie alimentaire de chacun.e et permettre une liberté de choix via une bonne information.

Les trois partenaires de ce projet sont Réseau AMAP HDF, Bio en HDF, Les Jardins de Cocagne en HDF. Chacune de ces organisations avait depuis longtemps des pratiques de paniers solidaires et en 2016, après avoir pointé des difficultés récurrentes des paniers solidaires (et notamment de financement) et s'être accordé sur une vision commune, ils ont décidé de mutualiser leurs efforts.

Un des enjeux forts pour tisser des liens étroits entre producteurs et consommateurs est d'associer des "structures relais" : centres sociaux, épiceries solidaires, Secours populaire, des acteurs du social dont l'accompagnement est le métier.

La question de la pérennisation économique des paniers solidaires est aussi au cœur de leur projet. Financés grâce au Programme National de l'Alimentation en 2018-2019, auquel ils ont été lauréats, cette coordination a pu créer un modèle économique 'hybride'. Ils font appel à :

- Des fonds publics : institutions, collectivités territoriales
- Des fonds privés : via les 'usagers' du dispositif (participation financière à l'achat de paniers, voire à l'accompagnement des structures relais) ; Fonds de dotation (FDD) qui permettent de collecter des fonds privés pour soutenir l'achat de denrées alimentaires et financement de l'accompagnement.

Enfin, le temps de travail de coordination et l'ingénierie est financé par les collectivités.

C'est quoi un FDD ?
Le FDD est un outil collectif pour sécuriser le financement des paniers. Il doit agir pour financer des actions d'intérêt général ; il permet de collecter des fonds privés. C'est une association Loi 1901 - encadré par la loi. Pour le créer, il est nécessaire d'avoir une 'dotation initiale' de 15 000€. Il y a différentes formes de FDD : les fonds 'opérateurs' sont ceux qui peuvent agir eux-mêmes pour la mise en œuvre du projet (Sils peuvent même être employeurs) et il y a ceux qui peuvent 'aider à la réalisation via le financement' ou les deux. Pour le projet P.A.N.I.E.R.S. ils ont créé un FDD opérateur.

Pourquoi ce choix d'avoir créé un FDD ?

- Parce que les collectivités territoriales ne permettent pas toujours un financement stable : changement d'élus ou perte de la compétence (loi NOTRe). Cela permet de palier à des carences de calendrier ou à des niveaux de compétences des collectivités territoriales (CT)
- Pour renforcer et déployer le dispositif : les CT ne peuvent pas augmenter à l'infini le budget.

Freins identifiés
Céline nous explique « *c'est un gros chantier : c'est une association qui rend des comptes, qui reçoit des dons et doit en justifier l'utilisation. Cela nécessite une bonne interconnaissance des acteurs (une charte a été co-écrite pour asseoir ces principes). Mais quand on anime une campagne de dons notamment envers les entreprises, c'est compliqué : cela nécessite de développer de nouvelles compétences (communication, relation aux entreprises) et de se faire accompagner* ».

Chaque campagne de dons doit faire l'objet d'une demande à la préfecture. Céline partage deux astuces : domicilier l'association dans la préfecture « *la plus cool* » et faire une campagne d'une durée de plusieurs mois. Enfin, il est nécessaire de travailler sur l'éthique des donateurs : trouver un consensus sur les donateurs que l'on accepte. « *On ne peut pas refuser un don dans un FDD, mais par contre on peut ne pas accepter n'importe quelles demandes de contreparties* ». Les 3 associations ont passé un an pour définir ce cadre. « *C'est un chantier qui nécessite de dégager beaucoup de temps* ».

Questions/réponses avec les participant.es

- **Quelles sont les entreprises qui ont donné ? D'où viennent les 15 000 euros de dotation initiale ?** Les 15 000€ ont été apportés par les 3 partenaires. Pour l'instant, il y a des promesses de dons de la part d'entreprises de l'ESS. La période de don des entreprises est plutôt l'automne. Il y aussi des dons de citoyen.nes qui arrivent petit à petit (montant libre). Trois CT soutiennent le projet et ont relayé la campagne de dons auprès d'entreprises qu'elles connaissent bien.

- **Est-ce que les entreprises défiscalisent ?** Oui, toute personne privée qui fait un don a un reçu fiscal qui permet de défiscaliser à hauteur de 66% du montant du don pour les particuliers (dans la limite de 20% du revenu imposable). Il y a 60% de réduction d'impôt sur les sociétés avec plafonnement pour les entreprises.

- **Remarque : il existe des FDD qui sont 'consomptibles' ou 'non-consomptibles'**. Non-consomptibles : n'a pas le droit de puiser dans sa dotation initiale, tandis que le FDD consomptible peut puiser dans les 15 000€ initiaux. PANIERS a un FDD consomptible.

- **Les FDD peuvent-ils investir en bourse ?** Quand on collecte des sommes importantes, on a plusieurs possibilités : on peut avoir une activité économique ou placer l'argent ("placement éthique" car c'est censé être conforme à l'intérêt général).

- **Comment intégrer les AMAP dans ce dispositif ?** Les AMAP sont bien informées du dispositif (temps d'ateliers, présentation en AG). Le projet est basé sur les pratiques des AMAP de paniers solidaires (difficultés rencontrées comme base du projet P.A.N.I.E.R.S.). Le Réseau AMAP HDF accompagne les AMAP et paysan.nes en AMAP qui se lancent dans des projets de paniers solidaires.

- **Est-ce que ce dispositif ne vient pas palier aux manques de l'Etat et la défiscalisation empêche des fonds d'entrer dans le financement des services publics ?** Ne pas oublier le modèle hybride : le FDD a un rôle d'interpellation des pouvoirs publics, mais l'objectif est bien d'avoir une participation aussi large que possible des pouvoirs publics. L'argument du FDD permet de crédibiliser le projet auprès des CT qui financent plus volontiers le projet.

- **Et si BAYER veut faire un don ?** Il faut être humble, les entreprises qui sont sensibles à notre cause sont généralement des entreprises de l'ESS ou PME type cabinets de médecins. Une crainte est exprimée sur le "placement éthique". « La fourchette est assez longue pour manger avec le diable ».

- **Le dispositif peut-il devenir national ou faut-il crée des FDD régionaux ?** La question est posée !

Premier état des lieux des mécanismes de co-financement de 'paniers solidaires' observés dans les AMAP et réseaux d'AMAP : analyses et questions juridiques, fiscales et éthique

Marilyn Métayer, coordinatrice au MIRAMAP, partage une synthèse d'observations des pratiques en AMAP et des réseaux d'AMAP autour de leur mode de financement. Sont aujourd'hui identifiés **4 grands mécanismes** :

- **Système de solidarité interne au sein de l'AMAP** : entre les amapien.ne.s dans une recherche d'équité. La régulation entre tarifs pleins et tarifs réduits ou dits 'solidaires' se fait entre amapien.ne.s ; le paysan.ne a un chiffre d'affaires fixe. Point de vigilance : un système exigeant des rééquilibrages réguliers sur le montant des tarifs pour ne pas impacter négativement le paysan et donc un suivi fort de la part des membres bénévoles de l'AMAP.
- **Système de solidarité interne entre les amapien.en.s de l'AMAP et impliquant l'AMAP en tant que personne morale.** L'AMAP en tant qu'association intervient en abondant dans une caisse ou fond de solidarité (pourcentage de la cotisation ou dons d'amapien.nes) : dans ce cas, l'AMAP finance une partie du prix du contrat.
- **Système de co-financement avec implication d'un tiers financeur.** Soit l'AMAP reçoit une subvention d'un tiers financeur (public ou privé) pour payer une partie du prix contrat OU un système de co-financement avec une structure tierce (mairie, organisation associative) qui, elle, va prendre en charge le reste à payer au paysan.ne.
- **Systèmes 'hybrides' où se conjuguent différents systèmes de co-financement**

Questionnements et problématiques autour de ces mécanismes

La démarche de mutualisation de moyens et de création de caisse de solidarité sont des actions 'classiques' des mouvements sociaux et de l'ESS dans lesquels s'inscrivent et se revendiquent pleinement les AMAP. Le principe 3 de la charte des AMAP est « Une alimentation de qualité et accessible » : Chaque AMAP cherche à élargir l'accessibilité d'une telle alimentation à toutes et tous.

Quelques questions soulevées :

- *Est-ce que la mise en place d'un système de solidarité entre dans l'objet associatif des AMAP et des réseaux d'AMAP ?*
- *Si une AMAP ou un réseau d'AMAP intègre la dimension « accessibilité » dans son objet associatif, quelles conditions mettre en place pour s'assurer de la mener à bien, tout en gardant au cœur l'objet initial de « maintien d'une agriculture paysanne » ?*
- *L'intervention directe de l'AMAP ou d'un tiers pour payer le paysan.ne amène à sortir de la « Relation solidaire contractualisée sans intermédiaire » (principe 5 de la Charte des AMAP), comment cela pourrait être qualifié d'un point de vue juridique et fiscal* ?

Identification de points de tensions et leviers

En ce moment, un chantier est en cours au Miramap (avec un avocat fiscaliste) pour travailler sur le modèle économique et fiscal des AMAP et réseaux d'AMAP, et à la cohérence générale au sein du Mouvement des AMAP. La question du cadre des systèmes de solidarité et de manière plus générale des pratiques en AMAP est à l'étude.

- **Statut d' « adhérent » / statut de « bénéficiaire »** de l'association : il y a nécessité à bien différencier les catégories de membres. La notion de bénéficiaire n'est pas forcément évidente dans nos actions (par principe de non-différenciation, on aimerait que tout le monde soit simplement adhérent.e). L'idée d'avoir des adhérents et des adhérents solidaires est émise.
- **Dé-multiplication des buts poursuivis par les AMAP et réseaux d'AMAP** : être vigilant à « *vouloir/pouvoir tout faire et bien faire* ». Démultiplier les objets associatifs est toujours risqué. Il est nécessaire de créer des outils adaptés « *et non pas faire de l'AMAP un couteau suisse* », ne pas tout mélanger. Il y a un enjeu de s'appuyer voire de déléguer aux organisations locales compétentes.
- **Notion d' « intermédiaire » et de « lucrativité » (au sens fiscal)** : la qualification fiscale dépendra de la façon dont le système de solidarité est présenté dans les documents fondateurs de l'association (statuts, règlement intérieur…) : tout doit être écrit. Il a un enjeu à décrire et être transparent… (Ressource : Fiscalité des AMAP et réseaux d'AMAP : informations, risques et conseils)

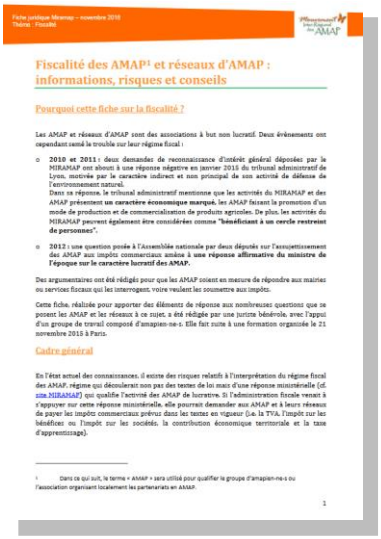

Fiscalité des AMAP[1] et réseaux d'AMAP : informations, risques et conseils

Pourquoi cette fiche sur la fiscalité ?

Les AMAP et réseaux d'AMAP sont des associations à but non lucratif. Deux évènements ont cependant semé le trouble sur leur régime fiscal :

- **2010 et 2011 :** deux demandes de reconnaissance d'intérêt général déposées par le MIRAMAP ont abouti à une réponse négative en janvier 2015 du tribunal administratif de Lyon, motivée par le caractère indirect et non principal de son activité de défense de l'environnement naturel.
  Dans sa réponse, le tribunal administratif mentionne que les activités du MIRAMAP et des AMAP présentent **un caractère économique marqué**, les AMAP faisant la promotion d'un mode de production et de commercialisation de produits agricoles. De plus, les activités du MIRAMAP peuvent également être considérées comme **"bénéficiant à un cercle restreint de personnes"**.
- **2012 :** une question posée à l'Assemblée nationale par deux députés sur l'assujettissement des AMAP aux impôts commerciaux amène **à une réponse affirmative du ministre de l'époque sur le caractère lucratif des AMAP.**

Des argumentaires ont été rédigés pour que les AMAP soient en mesure de répondre aux maires ou services fiscaux qui les interrogent, voire veulent les soumettre aux impôts.

Cette fiche, réalisée pour apporter des éléments de réponse aux nombreuses questions que se posent les AMAP et les réseaux à ce sujet, a été rédigée par une juriste bénévole, avec l'appui d'un groupe de travail composé d'amapien-ne-s. Elle fait suite à une formation organisée le 21 novembre 2015 à Paris.

Cadre général

En l'état actuel des connaissances, il existe des risques relatifs à l'interprétation du régime fiscal des AMAP, régime qui découlerait non pas des textes de loi mais d'une réponse ministérielle (cf. site MIRAMAP) qui qualifie l'activité des AMAP de lucrative. Si l'administration fiscale venait à s'appuyer sur cette réponse ministérielle, elle pourrait demander aux AMAP et à leurs réseaux de payer les impôts commerciaux prévus dans les textes en vigueur (i.e. la TVA, l'impôt sur les bénéfices ou l'impôt sur les sociétés, la contribution économique territoriale et la taxe d'apprentissage).

[1] Dans ce qui suit, le terme « AMAP » sera utilisé pour qualifier le groupe d'amapien-ne-s ou l'association organisant localement les partenariats en AMAP.

1

Questions/échanges avec les participant.es

- **Comment l'AMAP surmonte-t-elle la difficulté d'être éventuellement intermédiaire dans ce cas de figure ? Si une AMAP réussi à démontrer l'intérêt général de son projet, même si elle n'est pas reconnue d'intérêt général, est-ce suffisant pour justifier qu'elle paye directement le paysan ?** Cela relèverait d'action du secteur de la lutte contre la précarité qui a un cadre particulier d'un point de vue fiscal et juridique. Si tout est bien écrit, cela peut justifier l'action. L'enjeu est d'être clair pour l'extérieur ET dans l'AMAP. Marilyn précise que nous ne pouvons répondre pour nous-mêmes – il n'y a que du 'en général' car cela dépend des administrations, et de comment c'est écrit.... Prochainement, nous allons pouvoir apporter plus de 'clés pour agir'. Rappelons que les questions de fiscalisation des AMAP et des réseaux pèsent encore sur le mouvement ; et si nous avons relancé le chantier et espérons apporter plus de 'clés pour agir' prochainement, en attendant nous invitons à s'appuyer sur des structures tierces qui ont les compétences. Marc souligne l'enjeu de structures tierces et création d'outils collectifs différents de l'AMAP comme les cagnottes solidaires pour soutenir les fermes dans leur projet (voir chantier finance solidaire). La question qui se pose est comment peut-on agir à l'échelle régionale et nationale ?

- **Retours de participants qui signalent que certaines structures sociales ou publiques insistent pour ne pas avoir à gérer ces aspects-là « c'est le chat qui se mord la queue ».** Ils bottent en touche. N'est-ce pas là une des limites de nos initiatives locales ? Et n'y a-t-il pas un enjeu à questionner plus largement notre système ?

Les grands chiffres de la solidarité alimentaire : perspectives et propositions pour une alimentation durable et accessible

Marc nous partage des **chiffres estimatifs et souligne qu'ils sont déjà dépassés suite à crise covid.**
Rapport du Sénat de 2018 : une base détaillée mais dépassée sur le financement de l'aide alimentaire (AA) :

- 2009 : 2,9 millions de bénéficiaires de l'AA
- 2017 : 5,5 millions de bénéficiaires de l'AA
- 2021 : 8 millions de bénéficiaires de l'AA ; estimation à 10 millions de personnes en situation de précarité (13% de la population !)

Les données connues portent sur l'aide alimentaire et non pas sur la solidarité alimentaire.

Financement de l'aide alimentaire

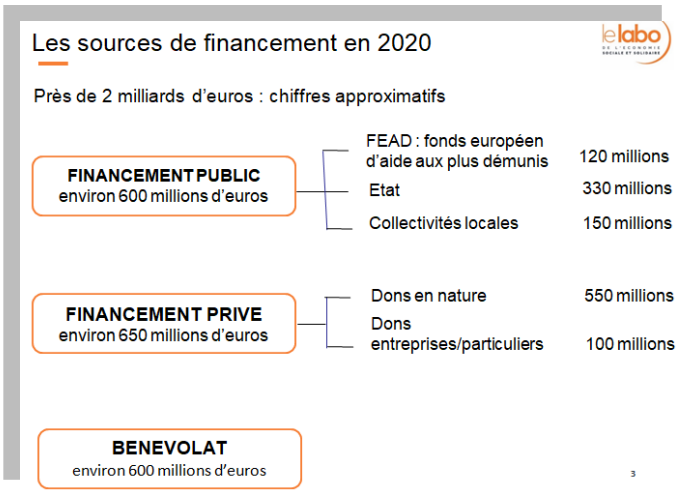

Précisions
Etat : à travers la fiscalité (défiscalisant les dons des entreprises et particuliers, soit 250 millions à peu près) et des aides complémentaires de l'Etat au fonctionnement (plans de relance...).
Collectivités locales : 150 millions qui passent principalement par les CCAS : bons alimentaires, donations en espèces, chèques d'accompagnement, colis alimentaires, épiceries sociales et solidaires parfois gérées par les collectivités.
Pour le financement privé : les dons en nature (défiscalisation des IAA) : 50% de ce qui est fourni dans les banques alimentaires ; les dons en argent (pour défiscaliser).

« *Ce qu'on demande pour nos projets, c'est peanuts à côté de ces montants-là !* » Marc partage les grandes propositions qui sont en discussion dans des institutions, des partis politiques, des collectifs d'organisations, qui visent à renforcer le pouvoir d'agir, recherchent une pérennisation des dispositifs et le renforcement de l'alimentation et l'agriculture durable. Il propose 3 grandes catégories de propositions et les détaille :

- Celles qui privilégient le renforcement du pouvoir d'achat des personnes : le Revenu universel / le Minimum social garanti / le RSA jeunes. Selon lui, ces propositions sont vectrices de lutte contre la pauvreté, redonnent du pouvoir d'achat aux plus précaires ; le revenu universel porte un principe fort d'égalité.
    - La limite : les revenus ne sont pas fléchés pour l'accès à une alimentation de qualité.
- Celles qui privilégient l'accès à des 'produits de qualité' notamment les chèques alimentaires portés par la convention citoyenne.
    - Intérêt : renforcer le pouvoir d'achat pour des produits de qualité et intérêt particulier pour les AMAP.
    - Limites et questions : quels opérateurs, quels distributeurs, quel accompagnement ? Un dispositif injonctif et pas de choix possible. Quid des déserts alimentaires ?
- Pour un droit digne et durable à l'alimentation notamment avec la proposition du Collectif pour une **Sécurité Sociale de l'Alimentation**

(universalité / 150 euros par mois / conventionnement organisé démocratiquement / financement basé sur les principes de la sécurité sociale). Il souligne alors l'impact sur la transformation du système alimentaire, l'accès de tou.tes à une alimentation de qualité, la démocratie alimentaire ! Et le questionne : dispositif national, des produits définis démocratiquement mais sans pré-requis ? Met-on des critères minimums ? Question âpre au sein des AMAP, des supermarchés coopératifs, etc.

A l'échelle collective et à l'échelle du MIRAMAP, que faire ?

Comment avoir un impact plus important ? Quels partenariats nouer ? Comment mutualiser nos moyens, recueillir des ressources et dispositifs de financement ? Certain.es participant.es amapien.ne présent.es expriment une certaine perplexité au regard de ces enjeux globaux : « *Les amapiens sont heureux d'être en AMAP car ils reprennent du pouvoir, c'est simple, c'est local, etc. Mais pour les enjeux macro, est-ce vraiment aux AMAP et au MIRAMAP d'agir ?* ».

Pour le groupe de travail 'accessibilité alimentaire & AMAP' du MIRAMAP, il est central de s'emparer collectivement de ces défis qui nous concernent toutes et tous : autant le monde paysan que du côté des mangeurs ; notre mouvement n'en sera que consolidé. Et continuer à se former, expérimenter et tisser des alliances semblent être des clés pour agir.

GLOSSAIRE

AA Aide alimentaire

AMAP Association pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne

ARS Association Régionale de Santé

CA Conseil d'administration

CAF Caisse d'Allocations Familiales

CCAS Centre Communal d'Action Sociale

CS Centre social

CT Collectivité territoriale

ESS Economie Sociale et Solidaire

FDD Fonds de dotation

FSE Fonds Social Européen

GEM Groupe d'Entraide Mutuelle

GT Groupe de travail

IA Industrie agroalimentaire

MIRAMAP Mouvement Inter-Régional des AMAP

PAC Politique Agricole Commune

PAMA Paniers Marseillais

PAT Projets Alimentaire Territoriaux

PME Petites et Moyennes Entreprises

PTCE Pôles Territoriaux de Coopération Economique

RSA Revenu de Solidarité Active

SEL Système d'Echanges Locaux

SPF Secours Populaire Français

SSA Sécurité Sociale de l'Alimentation

TPE Très Petite Entreprise

TZPA Territoires Zéro Précarité Alimentaire

Mouvement Inter-Régional des AMAP – MIRAMAP
58 rue Raulin, 69007 Lyon
04 81 91 60 51
contact@miramap.org
miramap.org